

Livret de l'utilisateur

ACTICLEVER[®]

AT 122 pour 6 EH

25-25 QR pour 9 EH

40-40 QR pour 13 EH

50-50 QR pour 15 EH

ENREGISTREZ-VOUS EN LIGNE POUR BENEFICIER DES GARANTIES



Numéro de série : _____

version du 12 novembre 2018



RIKUTEC Group

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	3
REGLES GENERALES DE SECURITE	4
RISQUES & DANGERS	5
PRECAUTIONS D'USAGE.....	6
I - GUIDE D'UTILISATION ET ENTRETIEN	7
I.1 PRESENTATION DE LA FILIERE ACTICLEVER®	7
I.2 DIMENSIONNEMENT.....	13
I.3 TRAÇABILITE.....	14
I.4 MANUTENTION ET TRANSPORT.....	14
I.5 GARANTIES CONTRACTUELLES	15
I.6 LIMITES DE RESPONSABILITE.....	16
I.7 DEVELOPPEMENT DURABLE.....	16
I.8 ENTRETIEN ET MAINTENANCE.....	16
I.9 PRELEVEMENT D'ECHANTILLON D'EAU TRAITEE	19
I.10 DEPANNAGE, DYSFONCTIONNEMENTS.....	19
I.11 COUT DE L'INSTALLATION SUR 15 ANS.....	20
II - GUIDE DE POSE	21
II.1 CONSIDERATIONS GENERALES	21
II.2 LIEU DE POSE	21
II.3 SEQUENCE D'INSTALLATION DE LA FILIERE ACTICLEVER®	22
II.4 VENTILATION	27
II.5 POINTS A VERIFIER EN FIN D'INSTALLATION	28
II.6 MISE EN SERVICE	28
ANNEXES	29
ANNEXE A – PLANS COTES DES MODELES ACTICLEVER® AGREES.....	29
ANNEXE B – FICHE D'ENREGISTREMENT	30
ANNEXE C – GRILLE DE DEPANNAGE	31
ANNEXE D – VERIFICATIONS AVANT MISE EN SERVICE	33
ANNEXE E – REMPLACEMENT DES PIECES D'USURE.....	34
ANNEXE F – MODELE DE CONTRAT D'ENTRETIEN	35
ANNEXE G – CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET FONCTIONNEMENT DES DISPOSITIFS AGREES ACTICLEVER®	39
ANNEXE H – CARNET D'ENTRETIEN	41

AVANT PROPOS

Madame, Monsieur,

Vous venez d'acquérir une filière¹ ACTICLEVER[®] et nous vous en remercions.

La filière ACTICLEVER[®] est un produit de qualité, conçu pour collecter et traiter les eaux usées domestiques ou assimilées au titre de l'article R. 214-5 du code de l'environnement des immeubles ou parties d'immeubles non raccordés à un réseau public de collecte des eaux usées.

Les modèles de la gamme ACTICLEVER[®] qui sous la forme d'une installation complète sont conformes à l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié, répondent aux exigences de l'annexe ZA de la norme NF EN 12566-3+A2, août 2013 et dispose du marquage CE.



A noter qu'aucune vidange de boues n'a été effectuée durant les essais d'évaluation des performances réalisés selon le protocole de la norme EN 12566-3+A2, incluant la période d'établissement de la biomasse.

La déclaration des performances à l'annexe ZA de norme EN 12566-3+A2, ainsi que les documents d'accompagnement du marquage CE sont établis pour la filière ACTICLEVER[®]. Ces documents sont disponibles sur demande ou sur <http://habitat.sotralentz.com/index.php/fr/qualite-certifications>.

Vous pouvez également consulter le site www.sotralentz-habitat.fr pour toutes informations concernant nos produits et accessoires.

Ce livret de l'utilisateur a pour but de vous fournir les consignes importantes qui vous garantiront un fonctionnement fiable et durable de votre filière ACTICLEVER[®].



Toutes matières biocides, toxiques ou celles qui ne sont pas biodégradables ne doivent pas être rejetées dans la filière ACTICLEVER[®] car elles empêcheraient l'action importante des bactéries durant le processus d'épuration des eaux usées. En aucun cas les eaux pluviales ne transitent par la filière ACTICLEVER[®].



La garantie d'efficacité de la filière ACTICLEVER[®] implique le strict respect des règles d'utilisation décrites ci-après.

Nous espérons que ce produit de qualité répondra à toutes vos attentes.

L'équipe SOTRALENTZ HABITAT FRANCE, F-67320 DRULINGEN

¹ La mention « filière » utilisé dans ce guide signifie « dispositif de traitement » au sens de l'Arrêté du 7 septembre 2009 modifié.

REGLES GENERALES DE SECURITE

Pour le personnel intervenant sur la filière ACTICLEVER[®], il est requis de porter des équipements de protection individuels (EPI) adaptés aux travaux à exécuter.

POUR RAPPEL ET MEMOIRE :

- Le port de chaussures de protection est obligatoire pour les travailleurs occupés à la manutention de pièces lourdes et dont la chute est de nature à blesser les pieds ;
- Le port de gants de protection est obligatoire pour les travailleurs manipulant des objets ou des produits ou matériaux tranchants, coupants, piquants, irritants, brûlants ou rugueux ;
- Le port de lunettes de protection est obligatoire pour les travailleurs exposés aux éclaboussures de substances dangereuses, aux projections de particules de travaux de sciage, de meulage et exposés aux radiations nuisibles lors des travaux de soudage ou de découpage ;
- Le port de masques appropriés est obligatoire lorsque l'air ambiant contient des poussières ou des substances nocives et dangereuses ;
- Le port de protections auditives individuelles est requis lors de l'utilisation d'engins bruyants.

RISQUES & DANGERS

En termes de sécurité, les principaux risques liés à une filière d'épuration sont définis ci-dessous.

RISQUES BIOLOGIQUES

Les eaux usées même traitées et les boues d'épuration contiennent des bactéries et des virus pathogènes.

Le contact direct des mains (et de toute autre partie du corps) avec ces substances doit être évité. Le port de gants de travail et de vêtements adaptés est requis. Aussi longtemps qu'une personne est en contact avec ces substances et qu'elle ne s'est pas lavée et désinfectée les mains, il est préférable qu'elle s'abstienne de boire, manger, fumer ou porter les mains à son visage.

En cas de contact avec ces substances, il faut laver et désinfecter les parties du corps souillées à l'aide de produits spécifiques et ne pas revêtir les vêtements souillés avant qu'ils n'aient été nettoyés et désinfectés. Il est également recommandé de laver et désinfecter les outils et objets qui se sont trouvés en contact avec ces substances.

A titre préventif, le personnel d'entretien doit tenir à jour son carnet de vaccination, notamment pour le Tétanos et la Leptospirose. S'assurer également d'avoir à portée des lingettes antiseptiques et une trousse de premiers soins.

DANGERS MECANIQUES

Les tampons ne sont laissés ouverts que durant le laps de temps nécessaire à l'intervention. Une fois celle-ci terminée, les tampons sont refermés et verrouillés par le biais d'un système de verrouillage rapide par vis.

En cas de trafic de véhicules ou en présence d'une hauteur de remblai supérieure à 60 cm, il est indispensable de prévoir et dimensionner une dalle de répartition de charges au-dessus de la (ou des) cuve(s). Le dimensionnement de cette dalle est à réaliser par un bureau d'études spécialisé. En cas de trafic de véhicules, il est obligatoire de prévoir un ensemble cadre/tampon adapté (classe minimale de résistance B125) intégré à la dalle de répartition. A défaut, la distance minimum entre le bord de la cuve et les éventuelles charges roulantes doit être de 3 mètres.

Les tampons en polyéthylène de la filière ACTICLEVER[®] ne sont pas conçus pour supporter des charges piétonnières et/ou statiques et/ou dynamiques.

DANGERS LIES AUX GAZ DANS UNE ATMOSPHERE CONFINEE

Certains gaz peuvent causer des malaises ou des asphyxies. Il est interdit de descendre dans un ouvrage contenant ou ayant contenu des eaux usées et, d'une manière générale, de descendre dans un ouvrage à atmosphère confinée.

DANGERS ELECTRIQUES

Le raccordement électrique ainsi que tous les travaux électriques doivent être réalisés par un personnel habilité selon les prescriptions de la réglementation en vigueur et notamment de la norme NF C 15-100. Mettre la filière ACTICLEVER[®] hors tension avant toute intervention sur le matériel électrique.



Il est donc fortement conseillé de faire réaliser les opérations liées à la filière (entretien, maintenance) par des professionnels qualifiés et de ne jamais pénétrer dans les compartiments.



PRECAUTIONS D'USAGE

La filière ACTICLEVER[®] est dimensionnée pour les besoins moyens des utilisateurs. Il est interdit d'y déverser d'autres effluents que les eaux usées brutes domestiques ou assimilées.

IL EST INTERDIT :



- D'utiliser un nettoyeur automatique pour toilettes,
- De recouvrir ou d'enterrer les tampons d'accès de la filière ACTICLEVER[®],
- De planter des arbres ou grandes plantations à moins de 3 mètres de la filière ACTICLEVER[®] sans mesure anti-racinaire,
- De relier un tuyau de drainage des eaux de ruissellement ou une gouttière de toiture à votre filière ACTICLEVER[®],
- De relier le tuyau de vidange de la piscine à votre filière ACTICLEVER[®],
- De connecter tous siphons de sol,
- De rejeter les eaux usées traitées par la filière ACTICLEVER[®] dans un puisard, puits perdu, puits désaffecté, cavité naturelle ou artificielle profonde.

NE PAS DEVERSER DANS LA FILIERE ACTICLEVER[®] :



- Tout objet difficilement dégradable (mégots de cigarettes, serviettes hygiéniques, tampons, préservatifs, cendres, déchets ménagers, chiffons, emballages, lingette, etc.),
- Les résidus d'élevage d'animaux tant solides que liquides ;
- Les eaux usées provenant d'entreprises industrielles ou agricoles dans la mesure où elles ne sont pas comparables aux eaux usées brutes domestiques ;
- Les produits chimiques et pharmaceutiques, les huiles minérales et les solvants de tous types ;
- Les eaux de condensation des conduites d'évacuation de gaz de chaudières basse et moyenne température, des climatiseurs, provenant de piscine, contenant du sang en grande quantité ou de rinçage des adoucisseurs d'eau ;
- Les solides sous forme de restes alimentaires, plastiques, articles d'hygiène, filtres à café, bouchons de bouteilles et autres articles ménagers ;

Les produits non nocifs (utilisés normalement) peuvent quant à eux être évacués via la filière ACTICLEVER[®], comme :



- Détergents pour vaisselle ;
- Produits pour le lave-vaisselle et le lave-linge ;
- Produits détartrants ;
- Produits biodégradables.

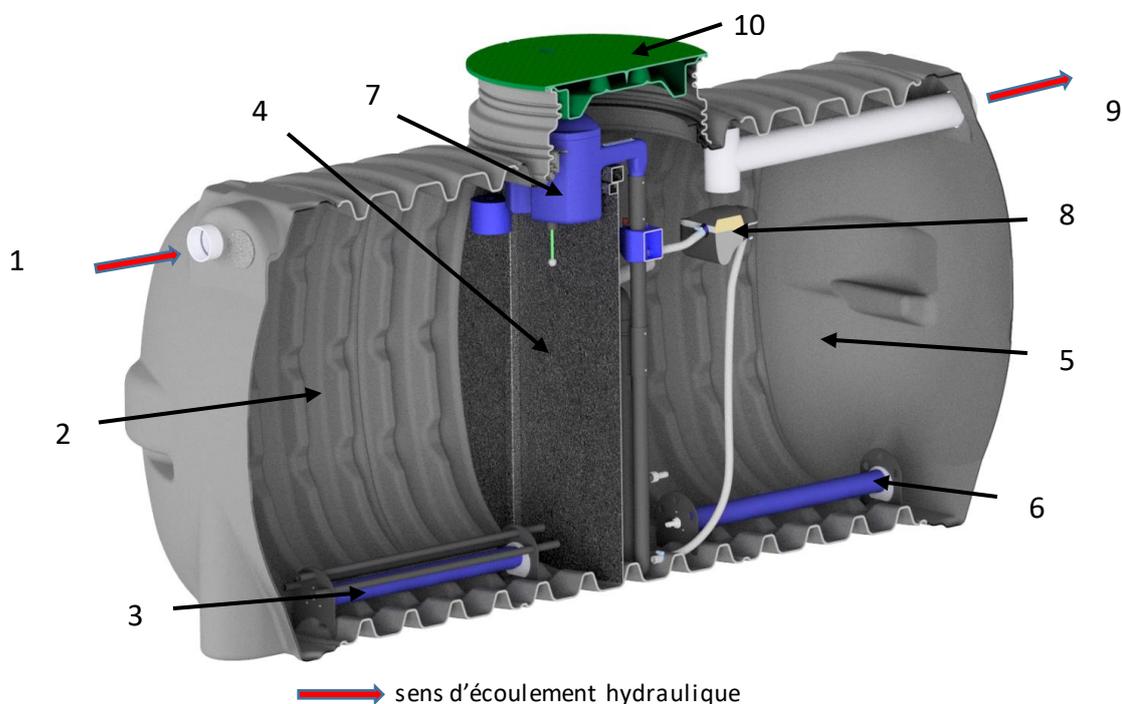
I - GUIDE D'UTILISATION ET ENTRETIEN

I.1 PRESENTATION DE LA FILIERE ACTICLEVER®

I.1.1. Description générale

La filière ACTICLEVER® est un dispositif de traitement des eaux usées domestiques ou assimilées, dit « microstation d'épuration à boues activées », fonctionnant selon le procédé SBR (Sequential Batch Reactor). Elle est principalement constituée d'une cuve, d'un boîtier de commande et d'un surpresseur. Ces deux composants essentiels sont reliés entre eux par un tuyau d'air flexible, enterré dans une gaine technique.

Figure 1 - Schéma de principe de la filière ACTICLEVER® AT122 dimensionnée pour 6 EH.



Légende :

- | | |
|---|--|
| 1. Entrée des effluents | 6. Aérateur à membrane |
| 2. 1 ^{er} compartiment de traitement | 7. Bac de prélèvement des effluents traités |
| 3. Aérateur à membrane | 8. Vanne flottante |
| 4. Paroi avec ouvertures contrôlées | 9. Sortie des effluents traités |
| 5. 2 nd compartiment de traitement | 10. Tampons à visser verrouillables et sécurisés |

Tous les éléments de la filière ACTICLEVER® sont accessibles par des tampons ne pouvant supporter les charges piétonnières et verrouillés pour assurer la protection/sécurité des usagers (ouverture nécessitant un outil spécifique).

Tous les matériaux composant la filière ACTICLEVER® sont résistants à la corrosion par le choix des matériaux de fabrication (PE, PVC, fixation en inox de classe 316).

Les schémas de principe, caractéristiques des matériels et dimensions de l'ensemble des modèles de la gamme ACTICLEVER® sont disponibles en annexes A et G.

I.1.2. Principes de fonctionnement

Le fonctionnement de la filière ACTICLEVER® est piloté par un microprocesseur, situé dans le boîtier de commande. Celui-ci gère le surpresseur utilisé pour la répartition de l'air dans le système d'aération par membrane et/ou pour évacuer les effluents traités (air lift).

Le processus (cycle) de traitement est déclenché par le niveau d'eau dans la filière ACTICLEVER®. Basé sur une consommation d'eau journalière moyenne, 1 à 3 cycles de traitement peuvent se produire par jour.

Les effluents bruts pénètrent dans le 1^{er} compartiment de traitement. L'ouverture dans la paroi de séparation entraîne un équilibre hydraulique (mise à niveau) dans toute la filière ACTICLEVER® permettant de tamponner les à-coups hydrauliques journaliers. Une vanne flottante placée dans le 2^{ème} compartiment dirige alors l'air comprimé soit vers les aérateurs à membrane, soit vers le système de transfert des effluents (air lift).

Tant que le niveau d'eau dans la filière ACTICLEVER® est inférieur au niveau haut (H_{Wmax}), les deux compartiments de traitement sont aérés de façon séquentielle. Lorsque le niveau d'eau dans la filière ACTICLEVER® est haut (H_{Wmax}), la vanne flottante commute et dirige l'air comprimé vers le système de transfert des effluents (air lift).

La position de la vanne flottante est détectée par une sonde de niveau (AQUAswitch®) et est enregistrée par le boîtier de commande qui déclenche la phase de décantation. Après la fin de la phase de décantation et avant l'évacuation des effluents traités, un rinçage du bac de prélèvement et de la colonne de transfert est effectué.

Les effluents traités s'écoulent ensuite vers le bac de prélèvement puis sont rejetés dans le milieu récepteur conformément à l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié relatif aux prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅.

L'évacuation des effluents traités entraîne une baisse du niveau d'eau dans la filière ACTICLEVER®, qui permet à la vanne flottante de commuter en position basse (H_{Wmin}). Cette position est détectée par la sonde de niveau (AQUAswitch®) et est enregistrée par le boîtier de commande qui déclenche un nouveau cycle de traitement.

Lorsque le niveau bas (H_{Wmin}) n'est pas atteint dans un délai prédéfini, une alarme est activée et le boîtier de commande déclenche un cycle de traitement.

Lorsque le niveau haut (H_{Wmax}) n'est pas atteint dans un délai prédéfini, le boîtier de commande bascule en mode économique. Avec la remontée du niveau d'eau au niveau haut (H_{Wmax}), le boîtier de commande reprend son fonctionnement normal.

Le niveau sonore ainsi que la consommation électrique, en fonction du modèle de la gamme ACTICLEVER®, sont présentés dans le tableau suivant :

Modèle de la gamme ACTICLEVER®	Capacité nominale (EH)	Niveau sonore dB(A) ⁽¹⁾	Conso. électrique kWh/jour ⁽²⁾	Conso. électrique kWh/jour ⁽³⁾
AT 122	6	≤ 43	0,5	0,7
25-25 QR	9	≤ 45	1,1	1,3
40-40 QR	13	≤ 46	2,2	2,5
50-50 QR	15	≤ 46	2,2	2,6

⁽¹⁾ A titre de comparaison, ci-après une équivalence avec les appareils du quotidien, exprimé en dB(A) : Réfrigérateur de 30 à 40 ; Lave-vaisselle de 40 à 50 ; Lave-linge de 50 à 60 ; Sèche-linge de 60 à 70 ; Aspirateur de 70 à 80 ; Tondeuse à gazon de 80 à 90.

⁽²⁾ La consommation électrique est basée sur le temps de fonctionnement du surpresseur (modèles SECOH) en fonction des réglages effectués en usine pour chaque filière ACTICLEVER®.

⁽³⁾ La consommation électrique est basée sur le temps de fonctionnement du surpresseur (modèles HIBLOW et THOMAS) en fonction des réglages effectués en usine pour chaque filière ACTICLEVER®.

Les cycles de fonctionnement (normal et ECO), en fonction du modèle de la gamme ACTICLEVER®, sont présentés dans les tableaux suivants :

Durée des phases par cycle (min) en mode NORMAL						
Phase		Fonctionnement du surpresseur	AT 122	25-25 QR	40-40 QR	50-50 QR
1	Décantation	OFF	90	90	90	90
2	Rinçage airlift	3s par min	6	6	6	6
3	Évacuation eau usée traitée	ON	Temps nécessaire pour que la vanne flottante commute en position basse (H_{Wmin})			
4	Dénitrication	30s ON toutes les 10min	60	60	60	60
5	Aération puissante	9min ON et 6min OFF ⁽¹⁾	60	60	60	60
7	Aération normale	3min ON et 6min OFF ⁽¹⁾	300	300	300	300
8	Aération réduite	2min ON et 6min OFF ⁽¹⁾	Temps nécessaire pour que la vanne flottante commute en position haute (H_{Wmax})			
⁽¹⁾ Paramètres nominaux. L'aération augmente automatiquement en fonction de la concentration en boue activée dans le dispositif.						

Durée des phases par cycle (min) en mode ECO						
Phase		Fonctionnement du surpresseur	AT 122	25-25 QR	40-40 QR	50-50 QR
Aération économique		10min ON et 50min OFF	1440 min/j Jusqu'à ce que la vanne flottante commute en position haute (H_{Wmax})			

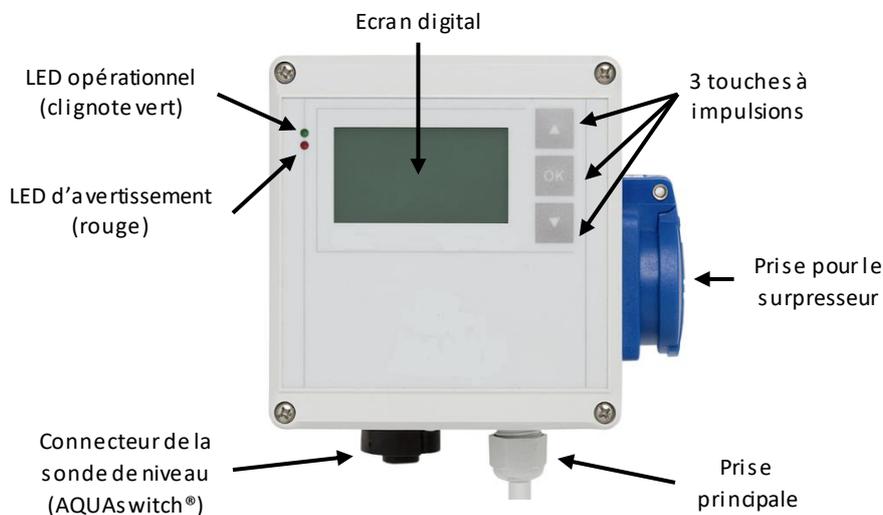
La filière ACTICLEVER® doit toujours être alimentée électriquement (même en cas d'absence) et ne doit pas fonctionner par intermittence. Les cycles de fonctionnement ne doivent pas être modifiés.

La capacité de stockage des boues est fixée à 30 % du volume total utile de la filière ACTICLEVER®. Les boues sont évacuées conformément à la réglementation en vigueur (arrêté relatif aux modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges du 7 septembre 2009 modifié).

I.1.3. Boîtier de commande

Le boîtier de commande, de classe de protection électrique IP54, permet de piloter et consulter les paramètres de fonctionnement de la filière ACTICLEVER®.

Figure 2 – Illustration du boîtier de commande.



I.1.3.1 Montage (en service)

Le boîtier de commande est pré-monté sur une console.

Vous devez brancher la prise du surpresseur sur celle du boîtier de commande et celle du boîtier de commande sur une prise de courant indépendante et équipée d'un fusible B16 et d'un disjoncteur différentiel 30 mA séparés.

La microstation peut alors être mise en marche.

I.1.3.2 Utilisation

Le boîtier de commande s'utilise via trois touches.

Touches	Fonctions
(↑) (↓)	Défilement vers le haut / le bas / sélection du menu
(OK)	Déplacement du curseur vers le chiffre devant être modifié / La valeur indiquée est sauvegardée / Sélection d'une rubrique du menu / Retour au menu

En appuyant sur une touche, vous activez l'éclairage de l'écran (et s'éteint dès lors qu'aucune touche n'est actionnée dans un délai de 5 minutes).

En cas de températures négatives, l'écran à cristaux liquides affichera de moins bonnes performances.

I.1.3.3 Mise en service

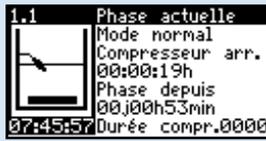
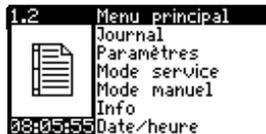
La première mise en service s'effectue avec les réglages de base. En indiquant la capacité nominale de la filière ACTICLEVER® (exprimée en équivalent-habitant), tous les paramètres importants sont prédéfinis. Il est interdit de modifier les réglages.

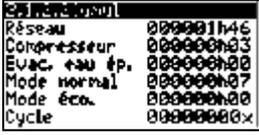
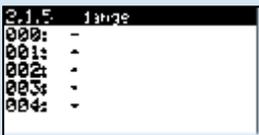
Etapes	Vue écran	Consignes
1		DEBUT DE LA PROCEDURE DE MISE EN SERVICE A l'aide de la touche OK et des flèches ↑↓ , sélectionner la langue du menu et des affichages souhaités, puis confirmer par OK .
2		La saisie d'un code d'accès permet de garantir que la mise en service est assurée par SOTRALENTZ HABITAT France ou un professionnel compétent de l'assainissement non collectif. A l'aide de la touche OK et des flèches ↑↓ , saisir le code à 6 chiffres, puis confirmer par OK .
3		A l'aide de la touche OK et des flèches ↑↓ , indiquer la date (affichage = JJ.MM.AA) et l'heure (affichage = HH:MM:SS), puis confirmer par OK . Ces informations sont importantes pour assurer l'exactitude des informations du journal de bord !
4		Indiquer le type d'installation Sélectionner OUI puis confirmer par OK
5		A l'aide de la touche OK et des flèches ↑↓ , sélectionner la capacité nominale de la filière ACTICLEVER®, puis confirmer par OK . Ces informations sont importantes pour assurer la bonne sélection des paramètres prédéfinis !

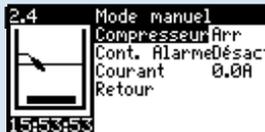
6		A l'aide de la touche OK et des flèches ↑↓ , indiquer le numéro de série qui se trouve sur le bac de prélèvement et confirmer chaque chiffre par OK .
7		Vous avez confirmé une donnée erronée ? En sélectionnant Non et OK , vous pourrez recommencer la mise en service. Lors que les informations saisies sont correctes, confirmer par Oui puis OK .
8		Vous passez ensuite à la page Info. La capacité nominale, la version du logiciel, l'heure et le numéro de série de la filière ACTICLEVER® seront alors affichés. FIN DE LA PROCEDURE DE MISE EN SERVICE

Après une minute environ, les informations concernant le statut remplacent la page Info.

I.1.3.4 Fonctionnement

Menu	Vue écran	Description
<p>1.1 STATUT ACTUEL</p>		<p>Informations sur l'état actuel de la filière ACTICLEVER®.</p> <p>Sont affichés, par exemple, le mode normal, économique et l'évacuation des effluents traités, l'état opérationnel du surpresseur et le temps restant jusqu'à la prochaine phase.</p> <p>Vous trouverez, sur la dernière ligne, à côté de l'heure, le nombre total d'heures d'aération. En cas d'alarme, ce nombre total d'heures alterne avec un message d'erreur.</p> <p>Le pictogramme à l'écran indique l'état du surpresseur (allumé / éteint) ainsi que la position (H_{Wmin} / H_{Wmax}) de la sonde de niveau (AQUAswitch®).</p>
<p>1.2 MENU PRINCIPAL</p>		<p>Vous pouvez au niveau principal accéder, à l'aide des touches OK, ↑↓ et encore OK, aux différents sous-menus qui vous permettront d'obtenir d'autres informations ou de passer en mode manuel pour vérifier le fonctionnement des composants de la filière ACTICLEVER®.</p>
<p>2.1 JOURNAL DE BORD</p>		<p>Le journal de bord liste tous les événements, erreurs et durées de fonctionnement liés à la vie de la filière ACTICLEVER®.</p> <p>Naviguez à l'aide des touches ↑↓ et OK.</p>
<p>2.1.1 ERREUR</p>		<p>Historique des messages d'erreur affichés (1000 max.).</p> <p>Voir annexe C pour le détail des messages d'erreur.</p> <p>Retour à l'aide de la touche OK.</p>
<p>2.1.2 DUREES DE FONCTIONNEMENT</p>		<p>Vous avez la possibilité de consulter un aperçu hebdomadaire ou global : La durée de fonctionnement du surpresseur, la durée de fonctionnement en mode économique et normal, tout comme le nombre total d'heures de fonctionnement.</p> <p>Naviguez à l'aide des touches ↑↓ et OK.</p>

Menu	Vue écran	Description
2.1.2.1 DUREES DE FONCTIONNEMENT HEBDOMADAIRES		Sont indiqués le temps de fonctionnement total, le temps de fonctionnement du surpresseur, le temps de fonctionnement économique, normal et d'évacuation des effluents traités. Passez d'une semaine calendaire à l'autre en utilisant ↑ ↓ et quittez le sommaire hebdomadaire avec OK.
2.1.2.2 DUREES DE FONCTIONNEMENT TOTALES		Les durées de fonctionnement totales sont affichées. Retour à l'aide de la touche OK.
2.1.3 EVENEMENTS		Suivi des interventions manuelles. Retour à l'aide de la touche OK.
2.1.4 ENTRETIEN		Informations sur les dates de l'entretien préventif (254 max.). Date à renseigner via le menu service (voir ci-contre). Retour à l'aide de la touche OK.
2.1.5 VIDANGE DES BOUES		Vous trouverez dans cette rubrique des informations sur les dates de vidange des boues. Date à renseigner via le menu paramètres (voir ci-contre). Retour à l'aide de la touche OK.
2.2 PARAMETRES		Consultation des paramètres et indication de la réalisation d'une vidange des boues. ⚠ L'accès aux paramètres de fonctionnement est exclusivement réservé au personnel de SOTRALENTZ HABITAT France ou un professionnel compétent de l'assainissement non collectif et nécessite un code à 6 chiffres (menu service).
2.2.1 PARAMETRES DE BASE		Affichage de l'intervalle d'aération (fonctionnement / pause) en fonctionnement normal, facteur d'augmentation en pourcentage après le nombre de cycles spécifié et augmentation en cours par rapport au réglage de base. Retour à l'aide de la touche OK.
2.2.2 PARAMETRES AVANCES		Affichage de l'état de la sonde de niveau (AQUAswitch®), du réglage des limites de courant, de la durée des phases de dénitrification, de décantation et de la durée maximale d'évacuation des effluents traités. Retour à l'aide de la touche OK.
2.2.3 PARAMETRES AVANCES		Une aération accrue par rapport à la phase normale peut être définie, la durée sans évacuation d'effluents traités qui doit s'écouler pour passer en mode économique ainsi que les paramètres d'aération associés (ne pas les modifier). Retour à l'aide de la touche OK.

Menu	Vue écran	Description
2.2.2 VIDANGE DES BOUES		<p>Avec la filière ACTICLEVER®, la durée d'aération est augmentée après un certain nombre de cycle de traitement.</p> <p>Après la vidange des boues, la durée d'aération retrouve son niveau nominal.</p>
2.3 MENU SERVICE		<p>Le mode service est exclusivement réservé au personnel de SOTRALENTZ HABITAT France ou un professionnel compétent de l'assainissement non collectif et n'est accessible qu'après avoir saisi un code à 6 chiffres.</p> <p>! SOTRALENTZ HABITAT France rejette les demandes de garantie de toute nature en cas de paramètres modifiés de façon incorrecte.</p>
2.4 MODE MANUEL		<p>Vous avez la possibilité de tester le surpresseur en mode manuel. L'état actuel de la sonde de niveau (AQUAswitch®) et le courant absorbé sont indiqués.</p> <p>Après 15 minutes, le mode manuel bascule automatiquement en mode automatique.</p>
2.5.1 INFORMATIONS		<p>La capacité nominale (en EH), la version du logiciel, la date de la mise en service et le numéro de série sont affichés ici.</p>
2.6 DATE / HEURE		<p>Il est possible de régler la date (affichage = JJ.MM.AA) et l'heure (affichage = HH:MM:SS).</p> <p>! Ces informations sont importantes pour assurer l'exactitude des informations dans le journal de bord !</p>
2.7.1 LANGUE		<p>Sélectionnez la langue souhaitée pour la gestion du menu et l'affichage à l'aide des touches OK et ↑ ↓ et confirmez avec OK. Disponible sont l'allemand, l'anglais, le français, l'espagnol, le polonais et le néerlandais.</p>
2.7.1 REINITIALISATION		<p>Un message d'erreur sur l'affichage est supprimé après une réinitialisation d'erreur (c'est-à-dire après avoir appuyé sur OK).</p> <p>A noter que la date et le type d'erreur ainsi que l'accusé de réception se retrouvent dans le journal de bord.</p> <p>! Ce n'est qu'après une réinitialisation automatique (après 72h ou 24h dans le cas d'un niveau d'eau haut) qu'il y a une indication, si nécessaire, d'une continuité de l'erreur.</p>

I.2 DIMENSIONNEMENT

La règle de dimensionnement appliquée pour la définition des modèles de la gamme ACTICLEVER® est établie à partir des repères nominaux suivants :

Modèle de la gamme ACTICLEVER [®]	Capacité nominale (EH)	Charge organique nominale (gDBO ₅ /jour)	Charge hydraulique nominale (L/jour)
AT 122	6	360	900
25-25 QR	9	540	1350
40-40 QR	13	780	1950
50-50 QR	15	900	2250

La charge hydraulique journalière (consommation moyenne d'eau par jour et par habitant) communément observée se situe entre 80 et 150 litres, d'où la faculté de la filière ACTICLEVER[®] à accepter les variations de charges ponctuelles. La période d'ensemencement est de 5 semaines, telle que déterminée lors de l'essai de performance selon la norme NF EN 12566-3+A2.

Une fois en service, le modèle installé, parmi la gamme ACTICLEVER[®], est identifié par rapport aux informations présentées sur le boîtier de commande.

I.3 TRAÇABILITE

Étant marquée CE selon la norme NF EN 12566-3 et dans le cadre de la norme ISO 9001, la filière ACTICLEVER[®] suit un contrôle de production en usine assuré par SOTRALENTZ HABITAT France.

Les différentes pièces/composants sous-traités sont fabriquées par des fournisseurs sur la base de cahiers des charges définis par SOTRALENTZ HABITAT France et subissent également un contrôle lors de leur réception en usine.

Chaque modèle de la gamme ACTICLEVER[®] possède un code unique (numéro de série) qui est le point d'entrée de l'ensemble du système de traçabilité interne à SOTRALENTZ HABITAT France. Ce code unique est placé sur le bac de prélèvement, dans le boîtier de commande et sur la page de garde du livret de l'utilisateur (ce document).

Toutes les informations importantes sont reportées sur une fiche d'enregistrement (voir annexe B), notamment le numéro de série, les coordonnées complètes du propriétaire et de l'installateur, le lieu de l'installation ainsi que les vérifications effectuées lors de la mise en route. L'enregistrement peut également se faire via le QR Code placé sur la première page du livret de l'utilisateur (ce document).

La filière ACTICLEVER[®] est fabriquée et assemblée sur le site de DRULINGEN (67).

I.4 MANUTENTION ET TRANSPORT

Le transport concerne le transfert de la filière ACTICLEVER[®] vers les dépôts, et du dépôt vers le lieu d'utilisation. Il s'agit en général de véhicules lourds sur les grandes distances, et si nécessaire des véhicules légers ou remorques pour les accès aux chantiers difficiles.

La manutention de la filière ACTICLEVER[®] répond à des règles strictes de sécurité, notamment en ce qui concerne les anneaux de manutention, le levage avec des élingues ou équivalence par sangles.

I.4.1. Transport jusqu'au site d'installation

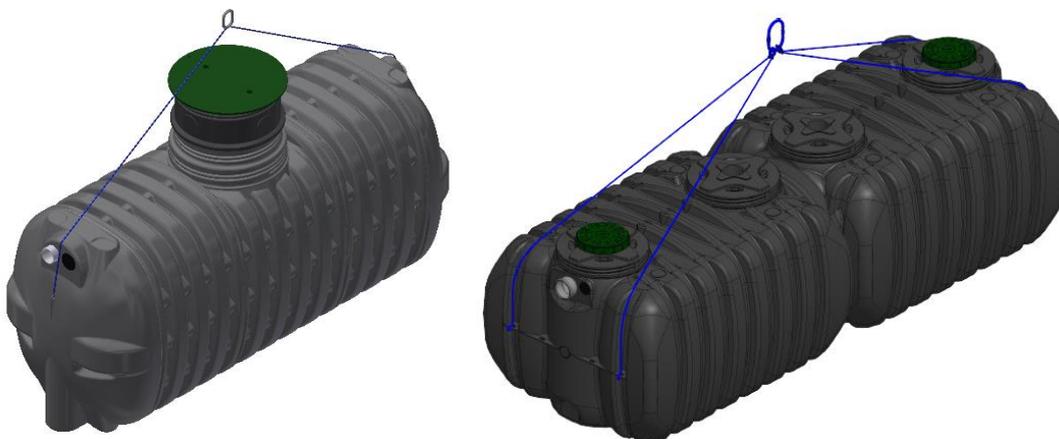
Le transporteur est responsable du respect des règlements du Code de la route et des dommages pouvant survenir lors du transport et de la manutention. Un véhicule ayant un espace de chargement suffisant (longueur, largeur et hauteur) doit être utilisé pour permettre de déposer la filière ACTICLEVER[®] ou les éléments constitutifs de cette dernière. La filière ACTICLEVER[®] ou les éléments constitutifs de cette dernière doivent être arrimés et bloqués en utilisant des sangles et/ou un dispositif de blocage approprié.

S'il s'avère nécessaire de stocker la filière ACTICLEVER[®] ou les éléments constitutifs de cette dernière sur site avant la mise en fouille, il est indispensable qu'ils reposent sur un support stable et horizontal.

La manutention doit être effectuée conformément au § I-4.2 et au § II-3.

I.4.2. Manutention

Il est interdit d'employer des méthodes de manutention risquant d'occasionner des dommages. La manutention de la filière ACTICLEVER[®] doit être réalisée totalement vide, l'ouvrage parfaitement horizontal, en utilisant en même temps et exclusivement les anneaux de manutention prévus à cet effet (voir figure ci-dessous).



Utiliser des élingues (ou sangles) et un engin de manutention adaptés au poids (voir Annexe A) de la filière ACTICLEVER[®] et aux conditions de terrain, dans le respect de règles de sécurité et dans l'optique de préserver l'ouvrage et sa qualité.

I.5 GARANTIES CONTRACTUELLES

SOTRALENTZ HABITAT France garantit les performances² de la filière ACTICLEVER[®] sous réserve de respecter les prescriptions figurant dans le livret de l'utilisateur (ce document).

SOTRALENTZ HABITAT France dispose :

- D'une responsabilité civile décennale qui garantit notamment la solidité de l'ouvrage, l'impropriété à la destination et la solidité des équipements indissociables.
- D'une responsabilité civile pour l'activité de fabrication de cuves ayant pour but l'assainissement, de réservoirs et équipements en matériaux composites pour l'industrie, le bâtiment, l'agroalimentaire, le nautisme, les travaux publics, le stockage et le traitement de l'eau, et la vente de machines de moules de process conçus et fabriqués par SOTRALENTZ HABITAT France.

SOTRALENTZ HABITAT France offre à l'utilisateur de la filière ACTICLEVER[®] :

- Une garantie de 20 ans sur les cuves et
- Une garantie de 2 ans sur les équipements électromécaniques (boîtier de commande et surpresseur).

Ces deux dernières garanties, couvertes par une assurance, s'appliquent :

- À compter de la date de signature du PV de réception des travaux et
- Si l'enregistrement de la filière ACTICLEVER[®] est effectué conformément à l'annexe B et
- Si le dimensionnement, toutes les étapes de l'installation de la filière ACTICLEVER[®], son utilisation et son exploitation ont bien été exécutés en conformité avec la réglementation applicable et le livret de l'utilisateur (ce document).

² Conformité de l'effluent traité aux obligations de l'arrêté technique du 7 septembre 2009 modifié à savoir 35 mg/l en DBO₅ et 30 mg/l en MES.

L'installateur assure pour sa part la garantie de la bonne réalisation de l'installation et souscrit une assurance décennale à cet effet.

La signature d'une réception de travaux est obligatoire (cf. articles 1792 à 1792-7 du code civil, et reproduits aux articles 111-13 à 111-20-3 du code de la construction et de l'habitation) entre le propriétaire (maître d'ouvrage) et l'installateur (maître d'œuvre).

A partir de cet acte de réception, l'assurance décennale de l'installateur est engagée.

I.6 LIMITES DE RESPONSABILITE

La responsabilité de la société SOTRALENTZ HABITAT France, fabricant, ne s'applique que lorsque l'ensemble des prescriptions décrites dans le livret de l'utilisateur (ce document) est respecté (Voir §I-5). Ces garanties deviendraient caduques dans les cas suivants :

- Mise en évidence d'une surcharge hydraulique ou organique non déclarée (raccordement sauvage, fromagerie fermière, installations particulières, etc.) ;
- Modification des appareils (perçage des corps polyéthylène, etc.) ;
- Utilisation des appareils et des accessoires pour un usage autre que celui initialement prévu par SOTRALENTZ HABITAT France ;
- Phénomènes naturels (atmosphériques, géologiques, explosion ou dynamitage, etc.) indépendants de notre volonté.

I.7 DEVELOPPEMENT DURABLE

Les cuves constitutives de la filière ACTICLEVER[®] ont une durée de vie longue (50 ans et plus³). A l'issue de leur utilisation, elles peuvent être recyclées, après broyage sous forme de granulat de Polyéthylène (PE) ou de Polychlorure de Vinyle (PVC), dans l'industrie.

Il en est de même pour les composants électromécaniques (surpresseur, électrovanne et boîtier de commande) qui en tant que Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) doivent être recyclés dans les filières dédiées, au même titre que les appareils ménagers.

I.8 ENTRETIEN ET MAINTENANCE

Selon la réglementation en vigueur, le bon entretien et le bon fonctionnement de l'installation sont sous la responsabilité de l'utilisateur (Art. 15 et 16 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié). Il est rappelé au propriétaire que l'entretien est une obligation formulée par le fabricant (cf. avis d'agrément ministériel), pour maintenir les modèles de la gamme ACTICLEVER[®] en bon état de fonctionnement.



Veillez à ce que tous les tampons de la filière ACTICLEVER[®] soient en permanence accessibles fermés et verrouillés : il s'agit là d'une question de sécurité essentielle pour les enfants en particulier. De surcroît, un tampon mal fermé est souvent source de mauvaises odeurs.



L'entretien et la maintenance de la filière ACTICLEVER[®] peuvent également faire l'objet d'un contrat annuel renouvelable (voir modèle en Annexe F). En l'absence de ce dernier, le carnet d'entretien présenté en Annexe H doit être utilisé pour consigner toutes les interventions effectuées sur la filière ACTICLEVER[®].

Pour ne pas nuire aux performances de la filière ACTICLEVER[®], il est important de faire remplacer les pièces d'usure (voir annexe E) selon les durées de vie indicatives ci-contre :

³ Données déclarées par SOTRALENTZ HABITAT France

Pièces d'usure	Durées de vie indicatives
Surpresseur	8 ans
Vanne flottante	8 ans
Aérateur à membrane	8 ans
Boîtier de commande	20 ans

Après remplacement, les pièces usagées sont à déposer dans un centre de collecte et de récupération des déchets (en déchèterie).

Pour toutes informations concernant l'entretien de votre filière ACTICLEVER[®], vous pouvez joindre notre service clients au +33 3 88 01 68 00 ou par courriel : info@sotralentz-habitat.fr.

I.8.1. OPERATIONS D'ENTRETIEN

Les opérations d'entretien peuvent être réalisées par l'utilisateur de la filière ACTICLEVER[®] tout en respectant impérativement les consignes d'hygiène et de sécurité données en préambule du livret de l'utilisateur (ce document).

Afin de maintenir la filière ACTICLEVER[®] en bon état de fonctionnement, les opérations d'entretien courant à réaliser sont détaillées dans le tableau suivant :

Opérations d'entretien	Fréquence
Vérifier si le témoin vert de l'armoire de commande est allumé et s'il n'y a aucune alarme ⁴	1 x jour
Vérifier visuellement la qualité de l'aération (présence de fines bulles à la surface)	1 x semaine
Vérifier visuellement le niveau d'eau dans la filière ACTICLEVER [®] (vérifier que la hauteur d'eau n'a atteint pas le tuyau de sortie).	
Vérifier visuellement la turbidité des effluents traités (si possible)	1 x mois
Vérifier visuellement l'entrée et la sortie de la filière ACTICLEVER [®] (pas de blocage)	
Relever les heures de fonctionnement (via boîtier de commande)	
Vérifier visuellement l'absence de boue flottante sur les organes internes. Nettoyer au jet d'eau si nécessaire	
Vérifier l'état du filtre à air du surpresseur (voir annexe E). Nettoyer si nécessaire.	2 x an
Vérifier le bon fonctionnement de l'alarme ⁴ de coupure de courant en débranchant manuellement la prise d'alimentation principale du boîtier de commande.	
Contrôle du niveau des boues dans la filière ACTICLEVER [®] (voir §I.8.2.2), en respectant impérativement les règles de sécurité sanitaire rappelées en pages 4 et 5 du livret de l'utilisateur (ce document).	

Ne pas oublier de compléter le carnet d'entretien et de signaler toute anomalie.

⁴ En cas de dysfonctionnement (témoin rouge allumé et/ou clignotant) veuillez vérifier la nature de la panne (Annexe C) et, si nécessaire, contacter SOTRALENTZ HABITAT France ou un professionnel compétent de l'Assainissement Non Collectif formé à cet effet.

I.8.2. OPERATIONS DE MAINTENANCE

Les opérations de maintenance (à l'exception de la vidange des boues – voir I.8.2.2) doivent être réalisées par un technicien SOTRALENTZ HABITAT France ou par un professionnel de l'Assainissement Non Collectif formé à cet effet. L'utilisateur peut souscrire un contrat d'entretien pour la réalisation de ces prestations.

I.8.2.1 Maintenance annuelle

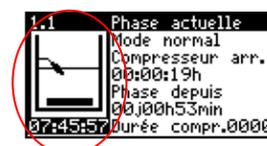
Une inspection complète de la filière ACTICLEVER® doit être réalisée annuellement et comprend à minima les éléments suivants :

- Contrôle de l'état général de la filière ACTICLEVER® et nettoyage au jet d'eau si nécessaire (en particulier la vanne flottante, les raccordements hydrauliques et les colonnes de transfert) ;
- Contrôle du niveau des boues dans la filière ACTICLEVER® ;
- Contrôle du journal de bord avec vérification des durées de fonctionnement réelles en comparaison avec les durées théoriques ;
- Contrôle de l'état de fonctionnement du surpresseur ;
- Maintenance complète du surpresseur selon les consignes du fabricant ;
- Contrôle de la concentration en oxygène (> 2 mg/l) et des boues activées (100 à 800 ml/l) ;
- Prélèvement d'un échantillon ponctuel au niveau de l'évacuation et mesure des paramètres suivants : Température, pH, couleur/turbidité, MES, DCO, NH₄-N (si nécessaire) et N_{anorg} (si nécessaire)
- Compléter le journal de bord intégré au boîtier de commande

I.8.2.2 Vidange des boues

Lorsque le taux de remplissage en boues de la filière ACTICLEVER® est voisin de 30 % de la hauteur utile (voir ci-après), la vidange des boues doit être réalisée. Cette hauteur peut être contrôlée en utilisant un appareil de mesure de boues de type canne à boues ou de tout autre équipement approprié.

Durant les phases d'aération, la mesure de hauteur de boue est impossible. Il convient de réaliser la mesure de hauteur de boue au moins 15 minutes après l'arrêt (manuel ou automatique) de l'aération (pas de bullage sur l'écran du boîtier de commande).



À titre indicatif, la fréquence de vidange théorique (en nombre de mois) à charge nominale pour l'ensemble des modèles de la gamme ACTICLEVER® est estimée dans le tableau suivant :

Modèle de la gamme ACTICLEVER®	Capacité nominale (EH)	Volume utile total minimal (litres)	Hauteur cumulée ⁽¹⁾ correspondant à 30% de remplissage (cm)	Fréquence de vidange (mois)
AT 122	6	3038	70	8
25-25 QR	9	4260	60	8
40-40 QR	13	6260	60	8
50-50 QR	15	7260	60	8

⁽¹⁾ Hauteur mesurée dans le premier compartiment ajoutée à la hauteur mesurée dans le deuxième compartiment.

Valeurs données à titre indicatif uniquement.

La production de boues a été estimée à 0,22 m³/an/EH d'après les études réalisées à charge nominale lors des essais sur plateforme. Comme le taux d'occupation réel de l'habitation est plus souvent inférieur à la capacité nominale installée, la production de boues mesurée sera généralement plus faible et nécessitera moins de vidanges.

La vidange des boues :

- Inclut l'enlèvement des flottants et la vidange des boues accumulées (voir annexe A de la norme NF P16-008);
- Est obligatoirement réalisée par des prestataires agréés par le préfet, en conformité à l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié définissant les modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif (obligation de vidange par un prestataire agréé, contre remise d'un exemplaire du bordereau de suivi des matières de vidanges).

Lors de la vidange :

- Il faut veiller à ne pas endommager les organes internes de la filière ACTICLEVER®. Effectuer la vidange sur l'ensemble du volume (utiliser un ou plusieurs tampon(s) d'accès) et laisser un lit de mélange « eau + boues » suffisant afin de recouvrir les membranes d'aération.
- Une distance minimale de 3 m doit être respectée entre la filière ACTICLEVER® et le camion hydrocureur.
- Un rinçage à l'eau claire, à jet doux, pourra être réalisé dans les canalisations de la filière ACTICLEVER® (système d'entrée et système de sortie).

A l'issue de la vidange des boues, la filière ACTICLEVER® devra, impérativement et immédiatement, être remise en eau par la société de vidange. Les tampons d'accès doivent être fermés et verrouillés.

Conformément à l'article 9 de l'Arrêté du 7 septembre 2009 modifié, le vidangeur établira un bordereau de suivi des matières de vidange en 3 copies destinées au propriétaire de la filière ACTICLEVER®, au vidangeur agréé et au responsable de la filière d'élimination. Ce bordereau sera signé par tous les intervenants.

Ne pas oublier de compléter le carnet d'entretien, de signaler toute anomalie et d'enregistrer la vidange dans le boîtier de commande pour revenir aux paramètres nominaux (via menu 2.2.2).



1.8.2.3 Evacuation

Dans le cas d'un rejet en milieu hydraulique superficiel, veiller impérativement à ce que l'extrémité du tube par lequel sortent les eaux traitées soit parfaitement dégagée en supprimant les herbes et en dégageant périodiquement les végétaux morts et la terre autour de ce point.

Ne pas oublier de compléter le carnet d'entretien et de signaler toute anomalie.

1.8.2.4 Boîtes, canalisation et site en général

Veiller à ce qu'aucun engin ne roule sur les canalisations qui pourraient être écrasées. Cela pourrait avoir pour conséquence de bloquer une canalisation ou de faire entrer de la terre dans la filière ACTICLEVER® et provoquerait ainsi de graves désordres.

Ne pas oublier de compléter le carnet d'entretien et de signaler toute anomalie.

1.9 PRELEVEMENT D'ECHANTILLON D'EAU TRAITEE

Il est possible de réaliser un prélèvement d'échantillon sur 24h en installant la crépine du préleveur automatique programmable dans le bac de prélèvement. Dans ce cas, les prélèvements d'échantillons peuvent se faire directement dans la masse liquide présente, en prenant toutefois soin de ne pas perturber le film biologique qui se développe sur les parois et le fond du bac.

1.10 DEPANNAGE, DYSFONCTIONNEMENTS

Au-delà de son dimensionnement et de son installation conformes aux prescriptions techniques de SOTRALENTZ HABITAT France, des dysfonctionnements de la filière ACTICLEVER® peuvent apparaître dans

certain cas (flux et qualité de l'effluent, endommagement des cuves causé par une surcharge, entretien insuffisant de l'installation, proximité d'arbres de grande taille, etc.)

En cas de déclenchement de l'alarme visuelle (LED rouge allumée) et pour tous les autres cas constatés de dysfonctionnement, contacter au plus tôt SOTRALENTZ HABITAT France ou un professionnel compétent de l'assainissement non collectif. Une grille de dépannage (voir Annexe C) facilite la localisation et l'identification de ces dysfonctionnements.

Pour toutes informations concernant les pièces détachées, disponibles dans un délai normal de 2 à 7 jours (48h pour les pièces électromécaniques) ouvrables à réception de la commande écrite, vous pouvez joindre notre service clients au +33 3 88 01 68 00 ou par courriel en utilisant l'adresse suivante : info@sotralentz-habitat.fr.

I.11 COUT DE L'INSTALLATION SUR 15 ANS

Pour les aspects économiques, l'analyse ne peut être qu'indicative du fait que les produits vendus sont diffusés par des réseaux et installés par des sociétés type « artisan » ou entreprises de travaux publics avec de fortes variations locales associées aux conditions géomorphiques, géologiques (pente, type de sol, présence du rocher, hauteur de la nappe, etc.) ou d'accessibilité pouvant complexifier la pose.

Modèles de la gamme ACTICLEVER®	Capacité nominale (EH)	Coût d'investissement (€ HT) ⁽¹⁾	Coût d'entretien (€ HT) ⁽²⁾	Coûts d'exploitation (€ HT) ⁽³⁾	Coût total sur 15 ans (€ HT)
AT 122	6	4450	7442	967	12859
25-25 QR	9	6250	7992	1403	15645
40-40 QR	13	6775	8892	2476	18143
50-50 QR	15	7600	9342	2557	19499

⁽¹⁾ Le coût d'investissement est établi en considérant 10 m linéaires de tuyaux de connexion (en amont et aval) et une estimation du temps de travail (1 jour) nécessaires à l'installation. Il comprend également le terrassement, le transport, la mise en œuvre, la mise en route, les fournitures des composants et matériaux. TVA à 20 %, sauf pour les travaux de réhabilitation où une TVA à 10 % s'applique ;

⁽²⁾ Les coûts d'entretien comprennent :

- les frais liés aux vidanges des boues réalisées à la fréquence mentionnée à l'article I.8.2.2 ;
- les frais liés à la souscription d'un contrat d'entretien annuel (cf. annexe F).
- les frais liés aux opérations d'entretien détaillées à l'article I.8.2.1.

Ne sont pas couverts le remplacement des pièces d'usure détaillées dans le tableau de l'article I.8.

⁽³⁾ Les coûts d'exploitation comprennent :

- le coût de la consommation électrique (tarif EDF 2018) calculée sur la base de la consommation la plus défavorable (modèles HIBLOW / THOMAS).
- les coûts de maintenance, à savoir le remplacement des pièces d'usure tel que préconisé dans le tableau de l'article I.8.

Valeurs données à titre indicatif uniquement.

II - GUIDE DE POSE

II.1 CONSIDERATIONS GENERALES

L'installation, les raccordements hydrauliques et électriques ainsi que la mise en service de la filière ACTICLEVER[®] doivent être réalisées par un professionnel qualifié selon les instructions du livret de l'utilisateur (ce document) et en conformité avec la réglementation nationale en vigueur.

Les tampons de la filière ACTICLEVER[®] doivent rester apparents et verrouillés après toute intervention. Le passage des piétons sur les différents tampons est interdit. La mise en œuvre de rehausses béton est strictement interdite.

Ne pas circuler avec un véhicule, même léger, à moins de 3 m des bords des fouilles de l'installation. Ne pas rajouter de matériaux ou de charge sur la filière ACTICLEVER[®]. Si la surface de la filière ACTICLEVER[®] est engazonnée, tondre régulièrement avec une tondeuse poussée à la main.

D'une manière générale veiller à préserver l'intégrité de la filière ACTICLEVER[®], en particulier ne jamais modifier les événements d'aération, les boîtes ou les canalisations internes. L'intégrité des grilles anti moustiques doit être préservée afin de rendre la filière ACTICLEVER[®] hermétique à la présence d'insecte et d'éviter leur prolifération.

Le circuit d'alimentation électrique doit être conforme à la norme NF C 15-100. En particulier il doit être protégé par un disjoncteur différentiel de 30 mA.

II.2 LIEU DE POSE

Les démarches et étude à la parcelle doivent être réalisées conformément à la réglementation en vigueur pour justifier le choix et le dimensionnement de la filière ACTICLEVER[®] à mettre en œuvre (surface disponible, plan de masse, présence d'eau souterraine⁵, etc.).

L'implantation de la filière ACTICLEVER[®] doit préserver l'intégrité des fondations du bâti en cas d'implantation à sa proximité. En zone exiguë, un bureau d'étude devra s'assurer que l'emplacement et la nature des travaux de terrassement n'affectent pas les ouvrages fondés de l'habitation et de ses dépendances.

La filière ACTICLEVER[®] :

- Doit être installée (enterrée ou assimilée enterrée) le plus près possible de l'immeuble ;
- Doit être située à l'écart des zones destinées à la circulation et au stationnement de tout véhicule (engin agricole, camion, voiture, etc.), hors cultures, plantations (arbustes, arbres, etc.) et zones de stockage, sauf précaution particulière de pose ;
- Doit rester accessible pour l'entretien et les contrôles réglementaires ;
- Doit avoir une conduite d'amenée des eaux usées avec une pente comprise entre 2 % minimum et 4 % maximum ;

Si vous plantez des arbres ou arbustes, il est préférable de respecter une distance de 3 m par rapport à la filière ACTICLEVER[®] (risque de dégradation des ouvrages). Sachez cependant que cette distance doit être modulée en fonction du type de végétal : par exemple un figuier, un saule pleureur ou des bambous peuvent aller chercher de l'eau beaucoup plus loin que 3 m et causer des dégâts importants. N'hésitez pas à demander conseil à votre pépiniériste.

Il existe des écrans anti-racine en matériau plastique qui, s'ils sont tout à la fois assez profonds et affleurant à la surface du sol, offrent une protection efficace et permettent de s'affranchir de ces

⁵ Par eau souterraine il est fait référence aux possibles nappes phréatiques permanentes ou temporaires, aux sources et à tout autre phénomène de ruissellement souterrain ou trace d'hydromorphie.

problèmes de distance. N'utilisez jamais comme écran de la tôle qui pourrait occasionner de graves blessures.

Les distances minimales d'implantation à respecter sont celles de la norme NF DTU 64-1, des exigences réglementaires et des bonnes pratiques.

La distance minimale par rapport à un captage déclaré d'eau destinée à la consommation humaine, sauf situations particulières précisées dans l'arrêté « prescriptions techniques » du 7 septembre 2009 modifié est de 35 m.

II.3 SEQUENCE D'INSTALLATION DE LA FILIÈRE ACTICLEVER[®]

Dès réception et avant le remblaiement, s'assurer du bon état général des ouvrages. Le cas échéant faire les réserves voulues lors de la réception du chantier. En cas d'état impropre à la pose pérenne, ne pas réaliser la pose et contacter votre revendeur.

II.3.1. Terrassement

II.3.1.1 Précautions générales

L'exécution des travaux doit être réalisée dans les conditions de sécurité inhérentes à tout chantier et en responsabilité de l'installateur. A cet égard, les travaux de terrassement doivent être conformes aux prescriptions des normes NF P 98-331. Les modalités de protection des opérateurs vis-à-vis de la stabilité de la fouille doivent être conformes à l'article 6.4.2 de la norme NF DTU 64.1.

Les abords directs et l'environnement de la fouille se présentent nécessairement sous la forme d'un sol naturel stable non remué (ou stabilisé) et plat (< 5 % de pente) sur une surface de 2 m minimum tout autour de la fouille.

Après dimensionnement de la fouille, la zone d'installation de la filière ACTICLEVER[®] doit être délimitée et sécurisée en utilisant des repères et/ou barrières afin d'éviter que des véhicules circulent aux abords de la fouille.

Le nécessaire doit avoir été fait pour éviter que des eaux de ruissellement ou souterraine ne soient captées par la fouille et ses abords directs (profilage de surface adéquat pour éloigner les eaux de ruissellement ou puits de décompression).

L'exécution des travaux ne doit pas entraîner le compactage des terrains réservés à l'infiltration afin de conserver la perméabilité initiale du sol.

La terre végétale est enlevée sur toute son épaisseur et mise en dépôt pour réutilisation en remblaiement final. Il est donc impératif de prévoir un stockage sélectif lors du décapage de la zone de la fouille destinée à la pose de la filière ACTICLEVER[®].

II.3.1.2 Dimensions et exécution des fouilles

Les dimensions de la fouille doivent permettre la mise en place de la filière ACTICLEVER[®] sans contact avec ses parois avant le remblaiement.

Les dimensions minimales de la fouille (longueur et largeur) sont égales à celles de la filière ACTICLEVER[®] (voir annexe A) augmentées de 0,4 m minimum. La profondeur de la fouille est fonction du fil d'eau d'arrivée des eaux usées. Pour les filières ACTICLEVER[®] composées de deux cuves, la distance entre ces dernières, indiquée à l'annexe A, est de 0,20 m.



La couverture au-dessus de la génératrice supérieure des cuves constitutives de la filière ACTICLEVER[®] ne peut excéder 0,80 m (pour le modèle AT 122) ou 0,60 m (pour les autres modèles) d'épaisseur totale.



La profondeur du fond de fouille y compris le lit de pose, doit permettre de respecter sur la canalisation d'amenée des eaux usées une pente comprise entre 2 % minimum et 4 % maximum, pour le raccordement de la filière ACTICLEVER[®].

Après réalisation des fouilles et évacuation des déblais, le fond de la fouille est dressé horizontalement suivant un plan et arasé d'au moins 0,20 m en-dessous de la (des) cote(s) prévue(s) pour la génératrice inférieure extérieure de la filière ACTICLEVER[®] afin de permettre l'installation du lit de pose.

Tous les éléments rencontrés à fond de fouille et susceptibles de constituer des points durs, tels que roches, vestiges de fondations, doivent être enlevés.

Lorsqu'on se trouve en présence d'un terrain sensible à la mise à l'air ou à l'eau, tels que certaines marnes, argiles, schistes, etc., la finition du fond et des parois est exécutée peu de temps avant l'exécution des travaux de pose.

Les poches ou lentilles dont la nature du sol est plus compressible que l'ensemble du fond de fouille doivent être purgées et remplacées par un matériau de compressibilité analogue à celle du bon sol à la même profondeur.

II.3.2. Pose en terrain perméable⁶, stable et sans présence d'eau souterraine⁷

II.3.2.1 Réalisation du lit de pose

Le lit de pose est constitué de gravette ou de gravillon de petite taille (2/4 ou 4/6) stable et débarrassé(e) de tout objet pointu ou tranchant, sur une épaisseur de 0,20 m minimum.

La surface du lit de pose est dressée et compactée pour que la filière ACTICLEVER[®] repose sur le sol uniformément. La planéité et l'horizontalité du lit de pose doivent être assurées.

Le lit de pose doit couvrir toute la largeur et longueur de l'excavation réalisée, c'est-à-dire : [longueur de la filière ACTICLEVER[®] + 0,20 m de chaque côté] x [largeur de la filière ACTICLEVER[®] + 0,20 m de chaque côté].

II.3.2.2 Mise en fouille

La filière ACTICLEVER[®] doit être manutentionnée (voir §I-4) et positionnée de niveau et son assise complète (toute la longueur et largeur) doit reposer sur le lit de pose avant d'amorcer la suite des travaux.

Le niveau de l'entrée de la filière ACTICLEVER[®] tient compte du sens de cheminement (entrée/sortie) et du niveau du sol fini. Les tampons doivent être situés au niveau du sol fini, afin de permettre leur accessibilité.

II.3.2.3 Remblayage latéral et mise en eau

Le remblayage latéral de la filière ACTICLEVER[®] est effectué symétriquement, sur une largeur minimum de 0,20 m, en couches successives, avec du sable autostabilisant (p.ex. sable calcaire) ou du gravillon de petite taille (p.ex. 2/4 ou 4/6) stable et débarrassé de tout objet pointu ou tranchant.



La mise en eau complète de la filière ACTICLEVER[®] doit être effectuée simultanément au remblayage latéral (pour équilibrer les pressions) jusqu'à 100 % du volume utile pour les deux compartiments.



Le remblayage latéral doit être effectué au minimum jusqu'au niveau de la génératrice supérieure de la filière ACTICLEVER[®].

⁶ Par perméable il est fait référence un sol ayant un coefficient de perméabilité ≥ 50 mm/h.

⁷ Par eau souterraine il est fait référence aux possibles nappes phréatiques permanentes ou temporaires, aux sources et à tout autre phénomène de ruissellement souterrain ou trace d'hydromorphie.

II.3.2.4 Remblayage final

Le remblayage final de la filière ACTICLEVER[®] est réalisé après sa mise en eau, après raccordements (voir §II-3.5 à §II-3.7) et mise en place des éventuelles rehausses⁸ à visser.

Le remblai final est réalisé à l'aide du matériau issu de l'excavation débarrassé de tous les éléments caillouteux ou pointus, de la terre végétale (qui servira de couche finale au remblai), de terre argileuse ou de sol imperméable, de matière organique de débris ou tout autre objet pouvant endommager la filière ACTICLEVER[®].



La couverture au-dessus de la génératrice supérieure des cuves constitutives de la filière ACTICLEVER[®] ne peut excéder 0,80 m (pour le modèle AT 122) ou 0,60 m (pour les autres modèles) d'épaisseur totale.



Le remblayage final est poursuivi par couches successives jusqu'à une hauteur suffisante au-dessus de la nature du sol, de part et d'autre des tampons d'accès, devant rester apparents et accessibles, pour tenir compte du tassement ultérieur.

II.3.2.5 Remise en état — Reconstitution du terrain

Toute plantation est à proscrire au-dessus de la filière ACTICLEVER[®] à l'exception d'un possible engazonnement. Les tampons doivent rester apparents, accessibles et verrouillés en permanence.

II.3.3. Pose en terrain imperméable⁹ ou avec présence d'eau souterraine¹⁰

II.3.3.1 Réalisation du lit de pose

Le lit de pose est constitué un radier en béton ferrailé (dosé à au moins 350 kg/m³), sur une épaisseur minimale de 0.20 m, équipé d'au minimum 4 crochets d'ancrage (p.ex. tors) par cuve. Ces crochets d'ancrage doivent être reliés au treillis métallique. Des attaches (p.ex. sangles, tors) passeront par ses crochets et les tubes d'ancrage¹¹ de la filière ACTICLEVER[®] prévu à cet effet.



Les modalités de dimensionnement ainsi que la réalisation des crochets d'ancrage, attaches ainsi que la mise en œuvre du radier béton ferrailé doivent être vérifiées par un bureau d'études spécialisé, afin que le système d'ancrage de la filière ACTICLEVER[®] réponde aux contraintes spécifiques du site d'installation.



La planéité, la compacité et l'horizontalité du lit de pose doivent être assurées. Le lit de pose doit couvrir toute la largeur et longueur de l'excavation réalisée, c'est-à-dire : [longueur de la filière ACTICLEVER[®] + 0,20 m de chaque côté] x [largeur de la filière ACTICLEVER[®] + 0,20 m de chaque côté].

Pendant toute la durée des travaux, veillez à toujours maintenir le niveau d'eau sous le niveau du fond fouille. Ceci peut être réalisé en installant un puits de décompression équipé d'une pompe de relevage.

II.3.3.2 Mise en fouille

La filière ACTICLEVER[®] doit être positionnée de niveau, son assise complète (toute la longueur et largeur) doit reposer sur le lit de pose (radier béton) et y être ancrée avant d'amorcer la suite des travaux.

Le niveau de l'entrée de la filière ACTICLEVER[®] tient compte du sens de cheminement (entrée/sortie) et du niveau du sol fini.

⁸ Seules les rehausses fabriquées par SOTRALENTZ HABITAT France sont aptes à l'usage avec la filière ACTICLEVER[®]. Consulter la documentation A23 pour plus de détails.

⁹ Par imperméable il est fait référence à un sol ayant un coefficient de perméabilité ≤ 10 mm/h.

¹⁰ Par eau souterraine il est fait référence aux possibles nappes phréatiques permanentes ou temporaires, aux sources et à tout autre phénomène de ruissellement souterrain ou trace d'hydromorphie.

¹¹ Les tubes d'ancrage sont mis en place en usine.

L'ensemble de la filière ACTICLEVER[®] ne peut être « dans l'eau » de plus de 1,10 m (pour modèles QR) ou 0,75 m (pour modèle AT122) de hauteur à tout moment de l'année, mesurée depuis le bas des cuves constitutives de la filière ACTICLEVER[®].

Pour éviter que la remontée de l'eau atteigne la hauteur de 1,10 m (QR) ou 0,75 m (AT122), les moyens appropriés d'évacuation des eaux doivent être pris (p.ex. drainage au pourtour du dispositif, rabattement de nappe, etc.).

Les tampons doivent être situés au niveau du sol fini, afin de permettre leur accessibilité.

II.3.3 Remblayage latéral et mise en eau

Le remblayage latéral de la filière ACTICLEVER[®] est effectué symétriquement, sur une largeur minimum de 0,20 m, en couches successives, avec un béton de lestage (dosé à au moins 300 kg/m³) sur une hauteur de 1,10 m (QR) ou 0,75 m (AT122) (mesurée depuis le bas des cuves constitutives de la filière ACTICLEVER[®]) compacté manuellement et exempt de tout objet pointu ou tranchant.

Le remblayage latéral est complété, symétriquement, sur une largeur minimum de 0,20 m, en couches successives avec du sable stabilisé (mélange à sec de ciment dosé à au moins 200 kg pour 1 m³ de sable) compacté manuellement et exempt de tout objet pointu ou tranchant.



La mise en eau de la filière ACTICLEVER[®] doit être effectuée simultanément au remblayage latéral (pour équilibrer les pressions).



Le remblayage latéral doit être effectué au minimum jusqu'au niveau de la génératrice supérieure des cuves constitutives de la filière ACTICLEVER[®].

II.3.3.4 Remblayage final

Le remblayage final de la filière ACTICLEVER[®] est réalisé après sa mise en eau, après raccordements (voir § II-3.5 à § II-3.7) et mise en place des éventuelles rehausses¹² à visser.

Le remblai final est réalisé à l'aide du matériau issu de l'excavation débarrassé de tous les éléments caillouteux ou pointus, de la terre végétale (qui servira de couche finale au remblai), de terre argileuse ou de sol imperméable, de matière organique de débris ou tout autre objet pouvant endommager la filière ACTICLEVER[®].



La couverture au-dessus de la génératrice supérieure des cuves constitutives de la filière ACTICLEVER[®] ne peut excéder 0,80 m (pour le modèle AT 122) ou 0,60 m (pour les autres modèles) d'épaisseur totale.



Le remblayage final est poursuivi par couches successives jusqu'à une hauteur suffisante au-dessus de la nature du sol, de part et d'autre des tampons d'accès, devant rester apparents et accessibles, pour tenir compte du tassement ultérieur.

II.3.3.5 Remise en état — Reconstitution du terrain

Toute plantation est à proscrire au-dessus de la filière ACTICLEVER[®] à l'exception d'un possible engazonnement. Les tampons doivent rester apparents, accessibles et verrouillés en permanence.

¹² Seules les rehausses fabriquées par SOTRALENTZ HABITAT France sont aptes à l'usage avec la filière ACTICLEVER[®]. Consulter la documentation A23 pour plus de détails.

II.3.4. Cas particuliers de pose

II.3.4.1 Pose en terrain peu perméable¹³ ou instable sans eau souterraine¹⁴

Les indications du § II-3.2 doivent être suivies en utilisant exclusivement le sable stabilisé (mélange à sec de ciment dosé à au moins 200 kg pour 1 m³ de sable) à la fois pour le lit de pose et pour le remblaiement latéral.

II.3.4.2 Pose sous voirie

Tout passage de véhicule ou stationnement de charges lourdes sur la filière ACTICLEVER[®] est à proscrire, sauf si une dalle de répartition de charge est installée. Son épaisseur, ses dimensions ainsi que son accès est fonction de la charge roulante et sera dimensionnée par un bureau d'études spécialisé.

La pose pourra s'effectuer en suivant les indications du § II-3.2 ou du § II-3.3.

II.3.4.3 Terrain en pente

Dans le cas d'un terrain en pente (pente > 10 %), un mur de soutènement doit être réalisé afin de protéger la filière ACTICLEVER[®] des poussées latérales. Une étude précise devra être menée par un bureau d'étude spécialisé en prenant en compte les facteurs externes (poussées latérales, poids des charges, etc...) afin de dimensionner le mur de soutènement. Les eaux de ruissellement seront également drainées en amont de la filière ACTICLEVER[®] afin d'éviter le lessivage du remblai.

Pour la suite de la pose, en fonction de la nature du sol, les étapes indiquées au § II-3.2 ou au § II-3.3 doivent être suivies.

II.3.5. Raccordements hydrauliques

Les raccordements des canalisations (DN 100 mm) doivent être réalisés de façon étanche et souple afin de tenir compte du tassement naturel du sol après le remblayage définitif.

En amont et en aval de la filière ACTICLEVER[®], les tranchées et le lit de pose bien compacté supportant les canalisations présenteront une pente descendante suffisante (p.ex. entre 2% et 4%).

N'utiliser préférentiellement que des coudes à 45°. Les coudes ayant un angle trop prononcé (p.ex. 90°) sont à exclure de toute filière d'assainissement non collectif car susceptibles d'engendrer certains dysfonctionnements et bouchages.

Le raccordement des canalisations de ventilation doit être réalisé conformément au §II-4.2 du livret de l'utilisateur (ce document).

II.3.6. Raccordements électriques

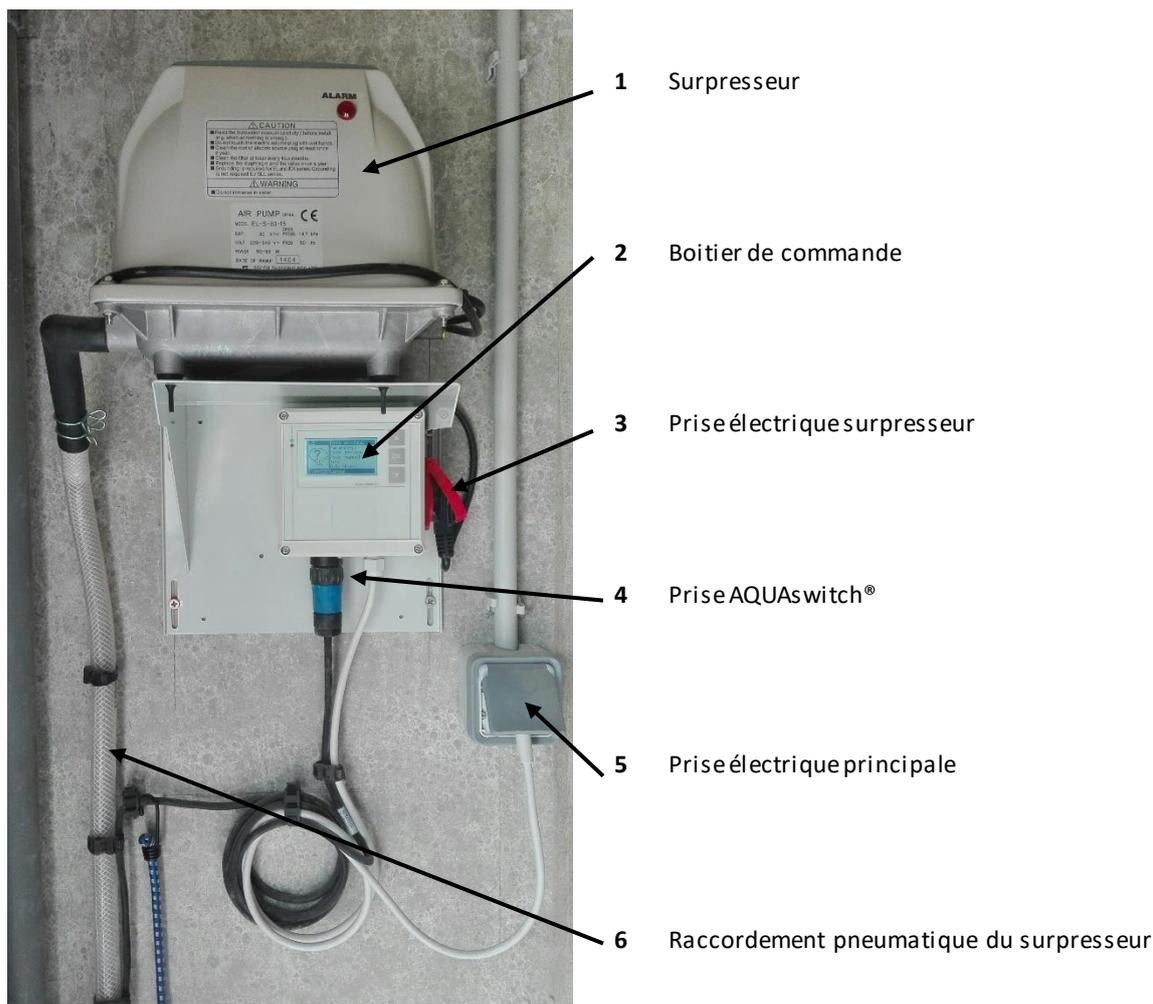
Tirer le câble électrique nécessaire (3G1, 5 mm²) à l'alimentation du boîtier de commande. Ce câble électrique sera raccordé soit au tableau électrique général sur un disjoncteur 30 mA 16A soit à une prise électrique protégée par un disjoncteur différentiel 30 mA 16A.

Tirer le câble (fourni) nécessaire à la sonde de niveau (AQUAswitch) et le raccorder à la prise dédiée sur le boîtier de commande. Positionner et procéder au raccordement du surpresseur via la prise électrique dédiée du boîtier de commande (voir figure 2 page 9, ainsi que la figure suivante).

Le boîtier de commande doit être installé dans un endroit qui reste accessible, dépourvu de poussières, suffisamment ventilé, sec, non inondable et à l'abri du gel et de l'humidité, soit en intérieur sur un mur solide et stable, soit en extérieur dans un coffret adapté.

¹³ Par peu perméable il est fait référence à un sol ayant une perméabilité comprise entre 10 et 50 mm/h.

¹⁴ Par eau souterraine il est fait référence aux nappes phréatiques permanentes ou temporaires, aux sources et à tout autre phénomène de ruissellement souterrain ou trace d'hydromorphie.



II.3.7. Raccordements pneumatiques

Prévoir une tranchée pour le passage du tuyau d'air flexible avec gaine de protection et filet avertisseur suivant le code couleur normalisé. Le tuyau d'air flexible doit être raccourci à la longueur nécessaire (afin d'éviter la formation de coude) et fixé sur le surpresseur à l'aide de colliers de serrage. La distance maximale entre le surpresseur et la filière ACTICLEVER® est fixée à 15 m.

II.3.8. Modes d'évacuation des eaux usées.

Généralement les eaux traitées sont évacuées par infiltration dans le sol conformément aux dispositions de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié relatif aux prescriptions techniques.

Cependant, dans le cas où après étude cette solution n'est pas possible, les eaux usées sont éventuellement rejetées dans le milieu hydraulique superficiel, selon les dispositions prescrites dans l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié.

Veiller impérativement à ce que l'extrémité du tube par lequel sortent les eaux traitées soit équipée d'une grille anti rongeur (pour éviter toute pénétration d'animaux).

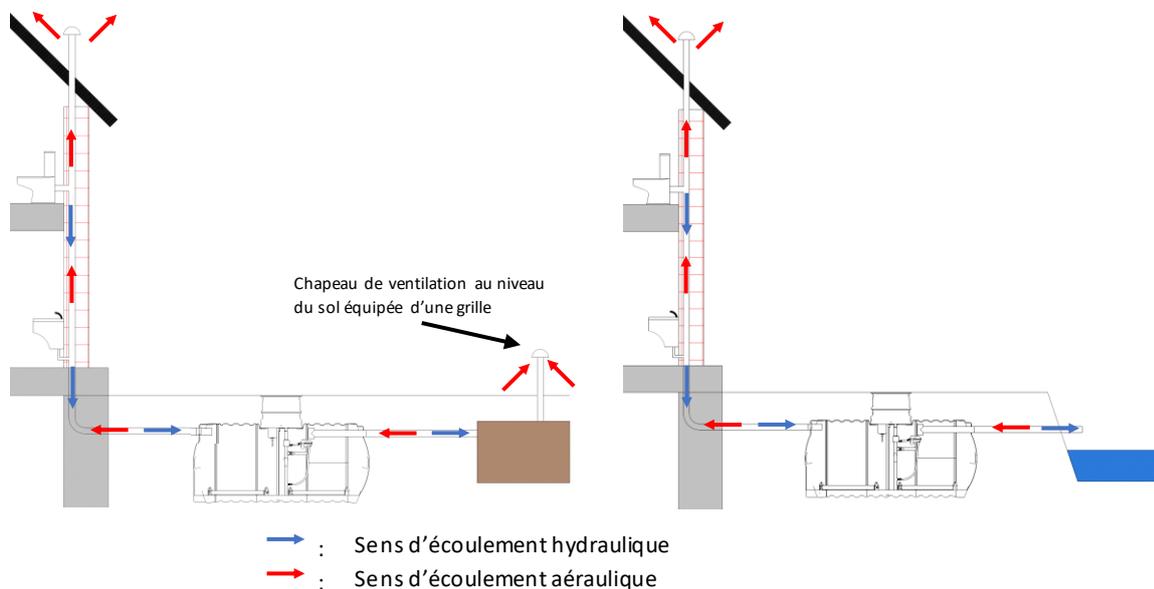
II.4 VENTILATION

La filière ACTICLEVER® ne génère pas d'odeur anormale lors de son fonctionnement.

Fonctionnant de manière strictement aérobie, la filière ACTICLEVER® ne génère pas de gaz de fermentation. La mise en place d'une ventilation secondaire n'est pas obligatoire sur le toit de l'habitation.

Pour autant, il est nécessaire de ventiler la filière ACTICLEVER[®] de manière à permettre une aération naturelle et efficace (appel d'air).

L'aération de la filière ACTICLEVER[®] est assurée par la canalisation de chute des eaux usées prolongée en ventilation primaire dans son diamètre (100 mm minimum) jusqu'à l'air libre, à l'extérieur et au-dessus des locaux habités. L'installation du tuyau de ventilation sera en montée constante vers la toiture (voir ci-contre).



Si la canalisation d'écoulement contient un clapet anti-retour, le schéma à gauche s'applique.

Les prescriptions relatives aux canalisations de chutes des eaux usées sont comprises au sens de la norme NF P 40-201 (Référence NF DTU 60.1).

II.5 POINTS A VERIFIER EN FIN D'INSTALLATION

Avant la mise en service (voir §II.6) de la filière ACTICLEVER[®], des vérifications sont préconisées :

- Position et élévation des accès ;
- Les tampons hors de tout passage et sécurisés ;
- Absence de surcharge et de traces de circulation à moins de 3 m de la filière ;
- Cohérence du fil d'eau (vérification des pentes des canalisations – écoulement amont vers aval) ;
- Conformité de la ventilation ;
- Conformité de la pose ;
- Remise des documents, guides et autres carnets de suivi ;

La signature d'un PV de réception de travaux, reprenant entre autres l'ensemble de ces points de vérification, est obligatoire entre le propriétaire (maître d'ouvrage) et l'installateur (maître d'œuvre).

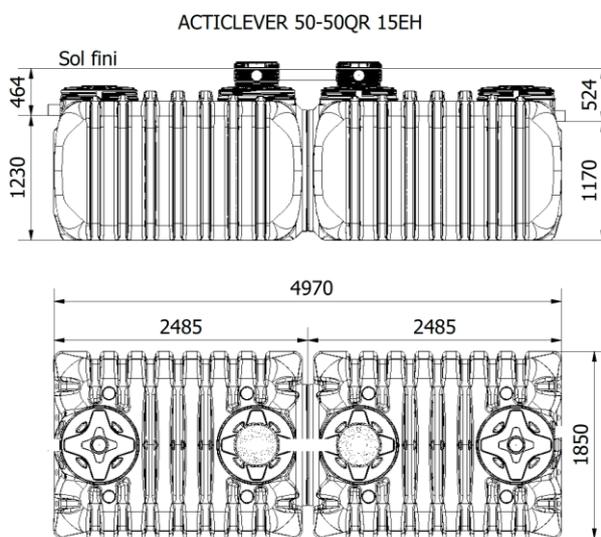
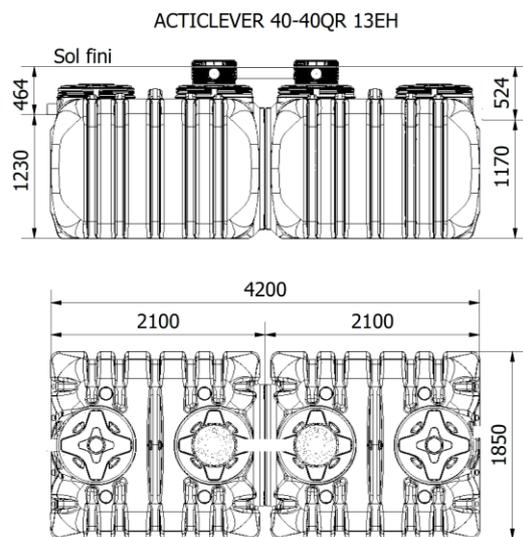
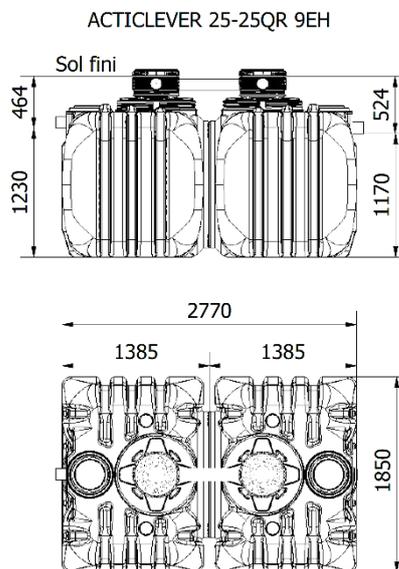
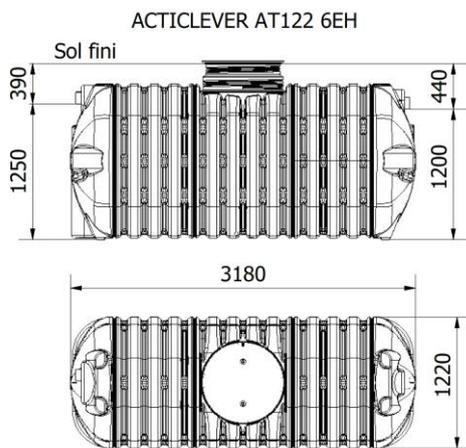
Il est aussi important que le propriétaire soit bien informé de ses responsabilités réglementaires, prescrites par l'agrément ministériel et par le fabricant (cf. livret de l'utilisateur, ce document), notamment en termes d'entretien.

II.6 MISE EN SERVICE

Une fois tous les branchements hydrauliques et électriques réalisés, les tampons placés et verrouillés, la mise en eau complète de la filière ACTICLEVER[®] réalisée et la fiche de vérification (voir annexe D) complétée et conforme, la filière ACTICLEVER[®] peut être mise en service (voir §I-1.3.3). Pour ce faire, veuillez brancher la prise électrique du boîtier de commande sur la prise placée sur l'armoire de commande et suivre les indications.

ANNEXES

ANNEXE A – PLANS COTES DES MODELES ACTICLEVER® AGREES



Modèles de la gamme ACTICLEVER®	Capacité nominale (EH)	Longueur totale (mm)	Largeur totale (mm)	Hauteur totale (mm)	Poids total (kg)	Emprise au sol (m ²)
AT 122	6	3180	1220	1640	150	3,9
25-25 QR	9	2771	1850	1690	300	5,1
40-40 QR	13	4200	1850	1690	350	7,8
50-50 QR	15	4973	1850	1690	400	9,2

Valeurs données à titre indicatif uniquement.

ANNEXE B – FICHE D'ENREGISTREMENT

Cette fiche d'enregistrement de votre produit doit être complétée par le propriétaire de la filière ACTICLEVER[®] et renvoyée dans les 60 jours suivant la pose de la filière ACTICLEVER[®] sur chantier.



INFORMATION PRODUIT

Date de pose ou de facture de votre installation : _____

Modèle : _____ Capacité nominale : _____ EH

Numéro de série du produit : _____ (situé sur le produit et dans ce livret de l'utilisateur)

COORDONNEES CLIENT

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Adresse mail : _____ Téléphone : _____

LIEU D'INSTALLATION (si différent de l'adresse client)

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

COORDONNEES INSTALLATEUR

Société : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Adresse mail : _____ Téléphone : _____

COORDONNEES DISTRIBUTEUR (si connues)

Société : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Adresse mail : _____ Téléphone : _____

A JOINDRE IMPERATIVEMENT :

- La réception de travaux datée et signée entre le propriétaire (vous) et l'installateur.
- La fiche de vérification avant mise en service complétée, datée et signée (voir annexe D)
- Tout autre document que vous jugez utile de nous transmettre (photos, plans d'implantation, etc...)

A RENVOYER DANS LES 60 JOURS SUIVANTS LA POSE DE LA FILIERE ACTICLEVER[®] SUR CHANTIER :

soit par courriel : info@sotralentz-habitat.fr (en scannant les documents a u préalable)

soit par courrier : *Enregistrement ACTICLEVER*
SOTRALENTZ HABITAT France
2A rue de Sarreguemines
F-67320 DRULINGEN



ANNEXE C – GRILLE DE DEPANNAGE

La grille de dépannage suivante est proposée pour la filière ACTICLEVER®. Pour les corrections techniques, il est toujours préférable de faire appel à un technicien SOTRALENTZ HABITAT France ou à un professionnel compétent de l'assainissement non collectif pour éviter des erreurs ou une remise en cause de garanties.

En cas de dysfonctionnement, vous serez averti par une alarme sonore et visuelle (écran/LED rouge). En appuyant sur **OK**, vous pourrez arrêter l'alarme sonore. Un message d'erreur s'affiche à l'écran. Ce n'est qu'après avoir acquitté le défaut que le message sera supprimé (pour cela, dans menu principal, entrez dans le sous menu 'RESET ERREUR', puis 'effacer erreur').



Si vous ne solutionnez pas l'erreur, le message ne s'affichera plus à l'écran si cette même erreur réapparaît ! Une réinitialisation automatique après 72 heures permettra de confirmer la persistance du problème.

Merci d'informer SOTRALENTZ HABITAT France ou un professionnel compétent de l'assainissement non collectif des messages d'erreur qui se sont affichés à l'écran.



DYSFONCTIONNEMENT CONSTATES	CAUSES POSSIBLES	ACTIONS CORRECTIVES
Le niveau d'eau est anormalement élevé.	Le paramétrage du boîtier de commande est incorrect.	Contrôler le paramétrage (par du personnel habilité par SOTRALENTZ HABITAT France).
	La colonne de transfert (airlift) est obstruée ou non étanche.	Vidangez la filière ACTICLEVER® et nettoyez la colonne de transfert (airlift).
	Le boîtier de commande est défectueux.	Contactez du personnel habilité par SOTRALENTZ HABITAT France
	La quantité d'eau en entrée est trop importante par rapport au dimensionnement de la microstation.	Vérifier l'entrée éventuelle d'eaux parasites (eaux pluviales, de drainage, de piscine...). Comparer la taille de la microstation avec l'utilisation qui en est faite.
	Les connexions hydrauliques (aval) sont obstruées	Vérifiez et nettoyez les canalisations.
Dégagement de mauvaises odeurs ; les effluents traités sont troubles ou leur couleur est altérée.	Aération insuffisante.	Contrôler le paramétrage (par du personnel habilité par SOTRALENTZ HABITAT France).
	Ventilation non conforme aux prescriptions	Vérifier la conformité de la ventilation à l'aide du §II.4 du livret de l'utilisateur (ce document).
	Aération incomplète en raison d'un défaut du système d'aération.	Contactez du personnel habilité par SOTRALENTZ HABITAT France
L'aération ne se fait que d'un côté ou de grosses bulles d'air apparaissent de temps en temps.	La membrane d'aération est défectueuse.	Contactez du personnel habilité par SOTRALENTZ HABITAT France
	Le système d'aération n'est pas étanche.	Contactez du personnel habilité par SOTRALENTZ HABITAT France

LES MESSAGES D'ERREUR SUIVANTS SONT POSSIBLES

COURANT MIN.

ORIGINE POSSIBLE	SOLUTION
Valeur limite programmée incorrecte	Corriger la valeur (0,2 A)
Interrupteur de protection du surpresseur enclenché	Vérifier membranes/tension/contre-pression, réinitialiser la sonde de niveau (AQUAswitch®)
Le surpresseur n'est pas relié au boîtier de commande	Brancher le surpresseur
Fusible du boîtier de commande mal enclenché	Enclencher le fusible (T 3,15 A).
Le surpresseur est défectueux	Contactez du personnel habilité par SOTRALENTZ HABITAT France
Mesure du courant incorrecte	Vérifier la valeur en mode manuel, contactez du personnel habilité par SOTRALENTZ HABITAT France

COURANT MAX.

ORIGINE POSSIBLE	SOLUTION
Valeur limite programmée incorrecte	Corriger la valeur (1,3 A)
Bobinage endommagé	Remplacer le surpresseur
Partie membrane bloquée	Remplacer le surpresseur et/ou la membrane d'aération
Mesure du courant incorrecte	Vérifier la valeur en mode manuel, contactez du personnel habilité par SOTRALENTZ HABITAT France

NIVEAU MAX.

ORIGINE POSSIBLE	SOLUTION
Sonde de niveau défectueuse	Tester en mode manuel, remplacer
Sonde de niveau bloquée	Trouver la cause et débloquent/libérer.
Connecteur avec détrompeur mal branché	Assurer un branchement correct.
Exutoire colmaté	Résoudre le problème à l'origine du colmatage (gel, infiltration saturée...)
Entrée d'eaux parasites	Étanchéiser la cuve ou résoudre les autres problèmes éventuels.
La quantité d'eau en entrée est trop importante par rapport au dimensionnement de la microstation.	Vérifier l'entrée éventuelle d'eaux parasites (eaux pluviales, de drainage, de piscine...). Comparer la taille de la microstation avec l'utilisation qui en est faite.

ABSENCE DE FONCTIONNEMENT DU BOÎTIER DE COMMANDE (PAS DE MESSAGE A L'ECRAN)

ORIGINE POSSIBLE	SOLUTION
Fusible en entrée du boîtier de commande défectueux	Changer le fusible (T 500 mA).

ANNEXE D – VERIFICATIONS AVANT MISE EN SERVICE



IMPLANTATION DE LA FILIÈRE ACTICLEVER®	OUI	NON
Eaux de ruissellement détournées des accès et terrain profilé adéquatement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dispositif non situé dans une zone sujette à inondation/remontée d'eaux à tout moment de l'année	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les dispositifs ne peuvent être dans l'eau de plus 1,10m mesurée à partir de la base des cuves	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En cas de forte pente en amont de l'installation, l'installateur s'est assuré de l'arrêt de toute action mécanique potentielle du terrain sur les ouvrages	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A moins de 3 mètres des dispositifs, pas de zone roulante, ni de charge importante (plus de 200 kg) – sauf dispositif spécifique de protection (dalle béton autoportante, etc.) suivant instructions du fabricant et étude externe spécifique.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Moyens pris pour assurer une reprise rapide de la végétation de façon à éviter l'érosion du sol.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Évacuation conformes à la réglementation et ventilation conforme à l'étude (entrée d'air et extraction).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pose en sol perméable, stable et sans eau souterraine :	OUI	NON
– Le lit de pose est constitué de gravette ou du gravillon de petite taille (p.ex. 2/4 ou 4/6) stable et débarrassé(e) de tout objet pointu ou tranchant, sur une épaisseur de 0,20 m minimum.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
– Le remblayage latéral de la filière ACTICLEVER® est effectué symétriquement, sur une largeur minimum de 0,20 m, en couches successives, avec du sable autostabilisant (p.ex. sable calcaire) ou du gravillon de petite taille (p.ex. 2/4 ou 4/6) stable et débarrassé de tout objet pointu ou tranchant.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pose en sol instable, imperméable sans eau souterraine :	OUI	NON
– Le lit de pose est constitué de sable stabilisé (dosé au min. à 200 kg/m ³) débarrassé(e) de tout objet pointu ou tranchant sur une épaisseur de 0,20 m minimum.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
– Le remblayage latéral de la filière ACTICLEVER® est effectué avec du sable stabilisé (dosé au min. à 200 kg/m ³) débarrassé(e) de tout objet pointu ou tranchant sur une largeur minimum de 0,20 m.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pose en sol en terrain imperméable ou avec présence d'eau souterraine :	OUI	NON
– Le lit de pose est constitué d'un radier béton (dimensionné par un BE spécialisé), ferrailé sur une épaisseur de 0,20 m minimum. Système d'ancrage en place et solidaire de la filière ACTICLEVER®.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
– Pour le modèle AT 122, le remblayage latéral de la filière ACTICLEVER® est finalisé avec du sable stabilisé (dosé au min. à 200 kg/m ³) compacté manuellement et exempt de tout objet pointu ou tranchant.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
– Pour les autres modèles, le remblayage latéral de la filière ACTICLEVER® est effectué avec un béton de l'estage (dosé au min. à 300 kg/m ³) sur une largeur minimum de 0,20 m jusqu'à mi-hauteur de la filière ACTICLEVER®. Après séchage du béton, le remblayage latéral est finalisé avec du sable stabilisé (dosé au min. à 200 kg/m ³) compacté manuellement et exempt de tout objet pointu ou tranchant.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MISE EN EAU, PÉRIPHÉRIQUES ET ÉQUIPEMENTS OPTIONNELS	OUI	NON
Les deux compartiments sont en eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dispositif de relevage aval optionnel : poste et/ou pompe en permanence fonctionnels et sécurisés (alarme de niveau, armoire électrique et surveillance très régulière)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Surpresseur et boîtier de commande raccordés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ACCESSIBILITÉ, SÉCURITÉ	OUI	NON
Tampons fermés et sécurisés, dépassant du sol d'au moins 20 mm, serrures visibles et dégagées ; les tampons restent totalement accessibles sans travaux ; en présence d'une dalle autoportante de répartition des charges, les accès ont été spécifiquement conçus.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
INFORMATION	OUI	NON
Lors de la réception de travaux, le propriétaire est informé du fonctionnement / utilisation / exploitation spécifiques à la filière ACTICLEVER®, et de ses responsabilités (livret de l'utilisateur remis).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<i>Date et signature du propriétaire</i>	<i>Date et signature de l'installateur</i>
--	--

PENSEZ A FAIRE REALISER L'INSPECTION PAR VOTRE SPANC.

ANNEXE E – REMPLACEMENT DES PIÈCES D'USURE



Avant toute intervention, prendre connaissance et impérativement respecter les règles de sécurité sanitaire et électrique rappelées en pages 4 et 5 du livret de l'utilisateur (ce document).



E.1. SURPRESSEUR

Des instructions précises concernant la maintenance des surpresseurs figurent dans leur manuel d'utilisation se trouvant dans l'emballage. Veuillez conserver ce manuel avec les autres documents techniques de la filière ACTICLEVER®.

Le filtre à air du surpresseur est à entretenir/nettoyer selon les indications suivantes :

<ol style="list-style-type: none"> 1. Débrancher la prise électrique du surpresseur. 2. Ôter la vis retenant le capot du filtre. 3. Retirer le capot en le tirant fermement vers le haut. 4. Retirer le filtre et le nettoyer en le tapotant. <ul style="list-style-type: none"> – Si le filtre est obstrué, effectuer un lavage avec un détergent neutre suivi d'un rinçage complet dans l'eau. Le laisser sécher à l'air libre. – Si le filtre est fortement obstrué (présence de résidu noir et/ou graisseux) remplacer le filtre. <p><i>NOTE : Ne pas utiliser de benzène ou de solvant pour nettoyer le filtre, il serait endommagé.</i></p> 5. Après nettoyage, remonter le filtre dans son logement. La face la plus dure (compacte) du filtre doit être au fond, la face « aérée » sur le dessus. 6. Mettre en place le capot 7. Remettre la vis du capot 8. Rebrancher la prise électrique du surpresseur. 	
<p>Vous pouvez consulter les manuels complets aux adresse suivantes :</p> <p>SECOH JDK-S-20/120 : http://www.harlequinfrance.fr/wp-content/uploads/2017/07/Manuel-Maintenance-JDK.pdf</p> <p>SECOH JDK-S-150/500 : http://www.harlequinfrance.fr/wp-content/uploads/2017/07/Manuel-Maintenance-JDK-150-fr-150428.pdf</p> <p>HIBLOW HP 40/200 : https://www.hiblow-jp.com/hiblow_manual/assets/2015.07.14_ka08008000-01_fre.pdf</p> <p>THOMAS gamme AP : https://www.gd-thomas.com/en/media/mageworx/downloads/attachment/file/assets/270b2b4b.pdf</p>	

E.2. BOITIER DE COMMANDE

Avant de procéder au remplacement du boîtier de commande, veillez à débrancher l'alimentation électrique principale de la filière ACTICLEVER®. Déconnecter électriquement et pneumatiquement le boîtier de commande (voir figure page 27). Dévisser le boîtier de commande de sa platine, puis procéder à son remplacement.

E.3. VANNE FLOTTANTE

Avant de procéder au remplacement de la vanne flottante, veillez à débrancher l'alimentation électrique principale de la filière ACTICLEVER® et à procéder à sa vidange complète. Déconnecter (collier) la vanne flottante du système d'aération, puis procéder à son remplacement.

E.4. DIFFUSEUR FINES BULLES

Avant de procéder au remplacement d'un diffuseur fines bulles, veillez à débrancher l'alimentation électrique principale de la filière ACTICLEVER® et à procéder à sa vidange complète. Les diffuseurs fines bulles sont extraits de la filière ACTICLEVER®, par un tampon, en tirant sur l'attache (corde, flexible) prévue à cet effet.

ANNEXE F – MODELE DE CONTRAT D'ENTRETIEN

Installation d'assainissement non collectif CONTRAT D'ENTRETIEN n° _____

Afin de répondre aux obligations de l'article L1331-1-1 du Code de la santé publique mentionnant que « *les immeubles non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées sont équipés d'une installation d'assainissement non collectif dont le propriétaire assure l'entretien régulier et qu'il fait périodiquement vidanger par une personne agréée par le représentant de l'État dans le département, afin d'en garantir le bon fonctionnement* », il est conclu le présent contrat entre :

Entre « CLIENT »	Nom et Prénom :	
	Adresse de facturation :	
	Téléphone :	
	Courriel :	
Et « PRESTATAIRE »	Raison Sociale :	
	Adresse :	
	Téléphone :	
	Courriel :	

Article 1 – Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la définition des prestations d'entretien de l'installation d'assainissement non collectif et des fréquences de passage.

Article 2 – Installation(s) concernée(s)

L'installation visée par le présent contrat :

- Est située à l'adresse suivante : _____
- Est constituée de :
 - Bac dégraisseur (volume : _____ litres)
 - Fosse septique (volume : _____ litres) ou Fosse à accumulation (volume : _____ litres)
 - Préfiltre (type : Pouzzolane ou Cassette ou Lamellaire ou Autre : _____)
 - Epandage (type : Tranchées ou Lit ou Tertre)
 - Filtre à sable (type : Drainé ou Non drainé)
 - Filtre compact agréé (Marque : _____ Modèle : _____ Agrément n° : _____)
 - Microstation agréée (Marque : _____ Modèle : _____ Agrément n° : _____)
 - Poste de relevage (Installé sur : Eaux brutes ou Eaux prétraitées ou Eaux traitées)
 - Autres : _____
- A été mise en œuvre le : _____ (jj/mm/aaaa), par : _____
- A fait l'objet d'un contrôle par le service public d'assainissement non collectif (SPANC) :
 - Non
 - Oui, le : _____ (jj/mm/aaaa), rapport de conformité disponible : Oui ou Non
- Coordonnées du SPANC : _____
- A fait l'objet d'une visite préalable par le prestataire le : _____ (jj/mm/aaaa)
- Spécificités en termes d'accès, d'environnement : _____

Article 3 – Définitions

Au sens du présent contrat, sont entendues les définitions suivantes :

Nettoyage : Opération visant à éliminer les dépôts sur les éléments constitutifs de l'installation.

Vidange¹ : Opération visant à enlever les boues décantées, les graisses et les matières flottantes des dispositifs d'assainissement non collectif ; ces déchets étant envoyés en traitement spécifique et faisant l'objet d'une traçabilité pour le client.

Article 4 – Nature des prestations effectuées

¹ Cette activité étant soumise à autorisation, il convient de mentionner le nom et l'adresse de l'autorité qui a délivré l'autorisation (cf. L111-2 du code de la consommation).

Le présent contrat comprend les prestations et fréquences de passage suivantes :

PRESTATIONS	FREQUENCES		
	Mensuelle	Semestrielle	Annuelle
Générales :			
<input type="checkbox"/> Contrôle général de bon fonctionnement de l'installation	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Contrôle de la hauteur de boues dans la fosse ou le décanteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Contrôle et nettoyage des boîtes de répartition et de bouclage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Contrôle et nettoyage du préfiltre et des canalisations de l'installation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Filtre compact :			
<input type="checkbox"/> Contrôle de bon fonctionnement de l'auget basculant, réglages	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Vérification du non colmatage en surface, décolmatage éventuel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Microstation :			
<input type="checkbox"/> Contrôle du tableau de commande (cycles et temps de fonctionnement)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Contrôle des électrovannes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Contrôle du compresseur d'air et nettoyage du filtre à air	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Contrôle des niveaux d'eau dans les compartiments	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Contrôle et nettoyage des colonnes de transfert (air lift)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Contrôle de l'insufflation d'air dans le réacteur biologique (fines bulles)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Spécifiques :			
<input type="checkbox"/> Contrôle et nettoyage du bac à graisses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Contrôle et nettoyage du poste de relevage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Contrôle de qualité de l'eau traitée (échantillon 24h, analyse DBO ₅ , DCO et MES)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si nécessaire² :			
<input type="checkbox"/> Opération de vidange (fosse, décanteur, bac à graisse et/ou poste de relevage)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Remplacement des pièces d'usure selon instructions du fabricant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les prestations réalisées font l'objet d'une consignation écrite dans le cahier de vie de l'installation (fournit lors de la réception de travaux).

Les prestations non cochées ne relèvent pas du présent contrat d'entretien. Elles peuvent toutefois être réalisées sur demande spécifique du client et feront l'objet d'une facturation complémentaire.

Article 5 - Conditions d'intervention

Le client reconnaît au prestataire le droit de laisser pénétrer librement ses opérateurs sur sa parcelle en vue de l'entretien et s'assure de la pleine accessibilité de son installation, notamment au niveau des boîtes.

L'intervention étant préventive, elle se fait à l'initiative du prestataire.

La date et l'heure de passage sont fixées par le prestataire et le client informé de ce passage a minima 30 jours à l'avance. En cas d'impossibilité, le client s'engage à prévenir a minima 48h avant la date prévue d'intervention.

En cas d'absence non signalée et/ou d'impossibilité d'accès à l'installation, il sera facturé un coût de déplacement dont le montant forfaitaire est fixé à 150€ HT. Ce montant est révisable annuellement conformément aux modalités de l'Article 9.

Les demandes d'intervention à l'initiative du client seront traitées au cas par cas par le prestataire et pourront faire l'objet d'une facturation complémentaire dans la mesure où elles ne rentrent pas dans l'entretien prévisionnel programmé par le prestataire (voir Article 11).

Article 6 - Responsabilités

Le client s'engage à s'abstenir de tout fait de nature à nuire au bon fonctionnement de son installation, notamment :

² Prestations exclues du présent contrat

- à ne rejeter dans son installation que des eaux usées domestiques (salles de bains, lessive, cuisine, urines, matière fécale, etc.) à l'exclusion notamment des eaux pluviales ;
- à s'interdire tous travaux d'affouillements, terrassements, plantations, passage de véhicules ou d'animaux lourds, toute construction provisoire ou permanente et tout autre acte susceptible de provoquer des dégâts et des dysfonctionnements de l'ouvrage, d'en gêner l'accès ou d'en empêcher l'entretien.

Le client s'engage à informer dans les meilleurs délais le prestataire de tout dysfonctionnement ou modification de l'installation. Toute modification pourra faire l'objet d'un avenant au présent contrat.

Les dégradations ou dysfonctionnements résultant de l'inobservation de ces règles par le client ne sauraient être imputées au prestataire ; le client restant seul responsable du maintien en bon état de fonctionnement de son dispositif.

Article 7 - En cas de location

En cas de location, les obligations contractées par le client sont transférées à l'utilisateur dans le contrat de bail.

Pour cela, le client inclut dans le contrat de bail :

- une clause informant le locataire qu'il devient utilisateur d'un dispositif d'assainissement non collectif ;
- une clause informant le locataire de ses obligations au regard du présent contrat ;
- une copie du présent contrat soumis à la signature de l'utilisateur.

À défaut de ces précisions dans le contrat de bail, les obligations souscrites restent au client.

Article 8 – Montant de la prestation

Le coût du contrat annuel est de _____ € HT³.

Ce coût comprend les prestations détaillées à l'Article 4, y compris le déplacement dans la mesure où l'intervention est programmée par le prestataire. Une majoration pourra être appliquée en cas de demande d'intervention dans un délai réduit à l'initiative du client ou pour toute autre prestation non prévue à l'article 4.

Un bordereau de prix des prestations complémentaires peut être annexé au présent contrat. À défaut, ce bordereau est fourni au client avant la réalisation de ces prestations.

Article 9 – Modalités de règlement

Le client s'engage à régler la prestation à réception de la facture pour les opérations mentionnées au présent contrat et effectivement réalisées ; ainsi que les opérations nécessaires validées lors de l'intervention sur site.

Article 10 – Révision du prix

Le prix du contrat est possiblement révisé à la date anniversaire du contrat et soumis à approbation du client.

Article 11 - Intervention d'urgence et dépannage

Le prestataire peut, à la demande du client, procéder à un dépannage ou à une intervention dite d'urgence sur les installations couvertes par un contrat d'entretien. Sauf dispositions particulières, cette intervention ne relève pas du présent contrat et fera l'objet d'une facturation complémentaire dont le montant est communiqué préalablement à l'intervention.

Article 12 – Durée et Résiliation du contrat

Le contrat est conclu pour une durée de 2 an(s) à partir de la réception du 1er paiement.

Il est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des deux parties 2 mois avant la date d'expiration du contrat par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune des parties ne peut prétendre à indemnité pour cause de résiliation.

Cette résiliation interviendra de fait en cas de non-paiement de la facture dans le délai de 2 mois à compter de l'émission. Le montant restera toutefois dû par le client.

Fait à _____, le _____(jj/mm/aaaa)

Pour le PRESTATAIRE	Pour le CLIENT

Veillez parapher chaque page et faire précéder la signature de « lu et approuvé ».

³ Pour rappel, pour une installation de moins de deux ans, la TVA est applicable au taux plein de 20 %. Elle est de 10 % pour une installation de plus de 2 ans. Voir date déclarée de mise en œuvre à l'Article 2.

Contrat d'entretien d'une installation d'assainissement non collectif

Conditions générales type

1- Application des conditions générales

Les présentes conditions générales sont applicables aux prestations vendues par la société. Elles sont applicables dans leur intégralité pour tout contrat passé entre le prestataire et ses clients. Aucune dérogation aux présentes conditions ne pourra être admise sans accord exprès et préalable de la société. Toute condition contraire aux présentes conditions générales de vente passée avec le client, dans ces conditions générales d'achat ou tout autre document, sera inopposable au prestataire, quel que soit le moment.

2- Application des conditions particulières

Le contrat d'entretien ne peut être souscrit entre les parties qu'après visite préalable du prestataire.

3- Commande

La signature du présent contrat engage les parties. À compter de la date de signature du présent contrat, le client dispose d'un délai de rétractation de 7 jours ou 14 jours (suivant les modalités de passation du contrat) et ce, sans justification.

4- Réclamations

Seules seront prises en compte les réclamations stipulées sur le bon de travail et confirmées par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 48 h après la fin de l'intervention. Aucune retenue de garantie ne peut être déduite du montant des travaux.

5- Garanties/recours

La société décline toute responsabilité pour les dommages causés consécutivement aux travaux effectués en cas de :

- Non-respect des préconisations du fabricant
- Interventions effectuées par des personnes étrangères à son entreprise
- Dégradations indépendantes de la volonté de l'entreprise ou nécessaires pour l'accès aux installations (tuyauteries vétustes, ouvertures sur tuyauteries, cloisons...)
- Sinistres dus à des phénomènes tels que le gel, la remontée de nappe, le retrait gonflement d'argiles, les orages, tempêtes, tremblements de terre...pouvant endommager tout ou partie de l'installation

La garantie ne s'applique que sur des installations sous contrat du prestataire.

6- Manquement des parties aux obligations

En cas de manquement aux obligations de l'une ou l'autre des parties, il convient d'adresser, par lettre recommandée avec accusé de réception, une mise en demeure à la partie défaillante. A défaut de régularisation dans les 60 jours suivant la réception du courrier, le contrat sera résilié de plein droit sans pour autant donner lieu à indemnité.

7- Attribution de juridiction et droit applicable

Les présentes conditions sont régies par la loi française. En cas de litige, sur l'interprétation ou l'exécution des présentes et après recherche d'une solution amiable, compétence expresse est attribué au Tribunal de Commerce de STRASBOURG nonobstant pluralité des défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires, en référé ou par requête.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter sans réserve les conditions générales du prestataire.

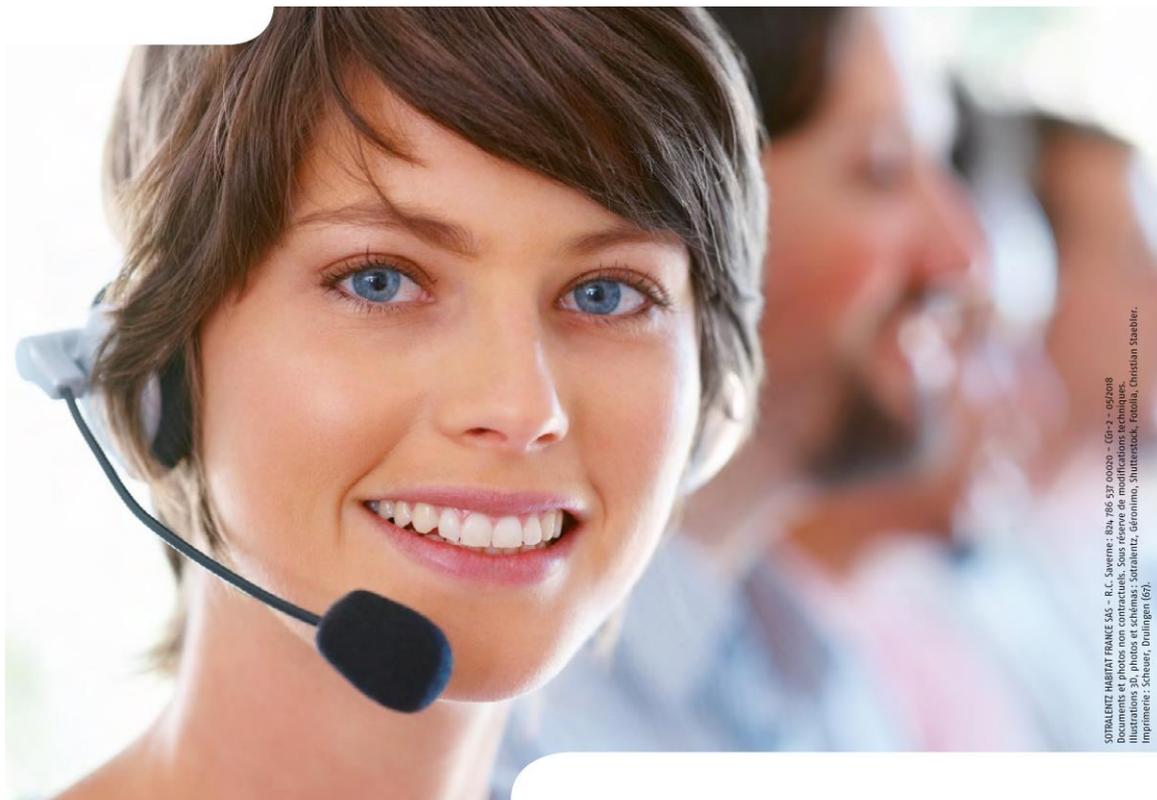
Le _____(jj/mm/aaaa) à _____

Signature, précédée de la mention 'Lu et approuvé'

ANNEXE G – CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET FONCTIONNEMENT DES DISPOSITIFS AGREES ACTICLEVER®

SYNTHÈSE DES MATÉRIAUX ET DES CARACTÉRISTIQUES DES DISPOSITIFS		
ÉLÉMENT DES DISPOSITIFS	MATÉRIEL	MATÉRIAU CONSTITUTIF
Cuve, couvercles et rehausses	Monocuve bi-compartimentée cylindrique à axe horizontal ou parallélépipédique	Polyéthylène (PE)
	Cloison de compartimentation	Polyéthylène (PE)
	Rehausse	Polyéthylène (PE)
	Couvercles de diamètre 400/600 mm	Polyéthylène (PE)
Raccordements hydrauliques	Entrée : tube droit	Polyéthylène (PE)
	Sortie : tube droit	Polyéthylène (PE)
	Écoulement gravitaire entre les 2 compartiments (cloison avec ouvertures)	-
Boitier de commande	Automate de commande de l'aération et des pompes par injection d'air avec afficheur (programmation et alarme) Modèle : Control 1 v. FR	-
Surpresseur	Surpresseur	-
	Tuyau flexible d'air DN 19 mm	Polychlorure de vinyle (PVC)
Dispositif de transfert des eaux (par des pompes par injection d'air)	Boitier disposé sur la cloison de compartimentation pour : <ul style="list-style-type: none"> - le rinçage du tube d'évacuation des eaux traitées, - l'évacuation des eaux traitées - le prélèvement 	Polyéthylène (PE)
	Vanne flottante avec sonde de niveau pour commande de : <ul style="list-style-type: none"> - l'aération - l'évacuation des eaux traitées Modèle : AQUAswitch	-
	Tuyaux flexibles d'air DN 19 mm	Polychlorure de vinyle (PVC)
	Tubes DN 75 mm	Polychlorure de vinyle (PVC)
Aérateurs (systèmes d'aération à fines bulles au fond du réacteur biologique)	Membranes tubulaires microperforées	Caoutchouc éthylène-propylène-diène monomère (EPDM)
	Tuyaux flexibles d'air DN 19 mm	Polychlorure de vinyle (PVC)

SYNTHÈSE DES MATÉRIELS ET DES DIMENSIONS DES DISPOSITIFS					
Modèle		AT 122	25-25 QR	40-40 QR	50-50 QR
Capacité (Equivalents-Habitants)		6 EH	9 EH	13 EH	15 EH
Cuve	Nombre	1	1	1	1
	Longueur (cm)	318	277	420	497
	Largeur (cm)	122	185	185	185
	Hauteur hors tout (cm)	164	169	169	169
	Volume utile (m ³)	3,04	4,26	6,26	7,26
	Hauteur entrée (cm)	125	123	123	123
	Hauteur sortie (cm)	120	117	117	117
1^{er} compartiment	Volume utile (m ³)	1,52	2,13	3,13	3,63
2^{ème} compartiment	Volume utile (m ³)	1,52	2,13	3,13	3,63
Raccordements hydrauliques	Tuyaux DN (mm)	100	100	100	100
Surpresseur	Modèle	BIBUS JDK-S-80 <i>ou</i> THOMAS AP-80H	BIBUS JDK-S-120 <i>ou</i> HIBLOW HP-120	BIBUS JDK-S-200 <i>ou</i> HIBLOW HP-200	BIBUS JDK-S-200 <i>ou</i> HIBLOW HP-200
	Puissance déclarée (W)	50 à 200 mbar (BIBUS) <i>ou</i> 73 à 200 mbar (THOMAS)	95 à 200 mbar (BIBUS) <i>ou</i> 115 à 177 mbar (HIBLOW)	180 à 200 mbar (BIBUS) <i>ou</i> 210 à 200 mbar (HIBLOW)	180 à 200 mbar (BIBUS) <i>ou</i> 210 à 200 mbar (HIBLOW)
	Débit d'air déclaré (l/min)	75 à 200 mbar (BIBUS) <i>ou</i> 82 à 200 mbar (THOMAS)	120 à 200 mbar (BIBUS) <i>ou</i> 120 à 177 mbar (HIBLOW)	200 à 200 mbar (BIBUS) <i>ou</i> 200 à 200 mbar (HIBLOW)	200 à 200 mbar (BIBUS) <i>ou</i> 200 à 200 mbar (HIBLOW)
	Fréquence et durée de fonctionnement (/ jour)	Fonction de la quantité d'eau usée à traiter. En moyenne : 416 minutes, dont 370 minutes d'aération			
		En moyenne : 474 minutes, dont 362 minutes d'aération			
Transfert des eaux	Période de repos pour la décantation des boues activées (/ cycle)	90 minutes			
	Rinçage du tube d'évacuation des eaux traitées (/ cycle)	3 secondes toutes les minutes pendant 6 minutes			
	Évacuation des eaux traitées (/ cycle)	Fonction de la quantité d'eau traitée à extraire. En moyenne : 23 minutes			
	Aération intermittente (/ cycle)	Dénitrification : 30 secondes toutes les 10 minutes pendant 60 minutes			
		Aération puissante : 9 minutes toutes les 15 minutes pendant 60 minutes			
		Aération normale : 3 minutes toutes les 9 minutes pendant 300 minutes			
Aération réduite : 2 minutes toutes les 8 minutes pendant (fonction de la quantité d'eau usée à traiter). En moyenne : 181 minutes					
Durée totale d'un cycle	Fonction de la quantité d'eau usée à traiter. En moyenne environ 12 heures (soit environ 2 cycles par jour)				
Aérateurs	Nombre	2	4	4	4
	Modèle	PRO ₂ AIR Pre-PUR 601	PRO ₂ AIR Pre-PUR 601	PRO ₂ AIR Pre-PUR 601	PRO ₂ AIR Pre-PUR 601
	Longueur (mm)	1 070	570	1 070	1 070
	Diamètre (mm)	65	65	65	65



SOTRALENTZ-HABITAT FRANCE SAS - R. C. Saverne - 884 786 537 00000 - Cof-2 - 05/2018
Illustrations: Photos et schémas: Sotralentz, Gironima, Stuttgartack, Fabela, Cristian Staabler.
Imprimerie: Scheuer, Drulingen (67).

NOTRE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE



SOTRALENTZ-HABITAT FRANCE

Rikutec Group
2a rue de Sarreguemines
67320 Drulingen | France
T +33 3 88 01 68 00
F +33 3 88 01 60 60
info@sotralentz-habitat.fr
www.sotralentz-habitat.fr



RIKUTEC GERMANY

Rikutec Richter Kunststofftechnik
GmbH & C o. KG
Graf-Zeppelin-Straße 1-5
57610 Alterkirchen | Germany
T +49 2681 95 46 - 0
F +49 2691 95 46 - 33
info@rikutec.de | www.rikutec.de

**Rikutec Richter Kunststofftechnik
GmbH & C o. KG**
Rhöndorfer Str. 85
53604 Bad Honnef | Germany
info@rikutec.de | www.rikutec.de



SOTRALENTZ-HABITAT SPAIN

Rikutec Group
Polig. Industrial de Lan tarón,
Parcelas 15-16
01213 COMUNIÓN - ÁLAVA | Spain
T +34 945 332 100
F +34 945 332 286
info@sotralentz.es
www.sotralentz-habitat.es